

Les politiques publiques face à la ségrégation scolaire : le cas parisien

Julien Grenet

CNRS/PSE



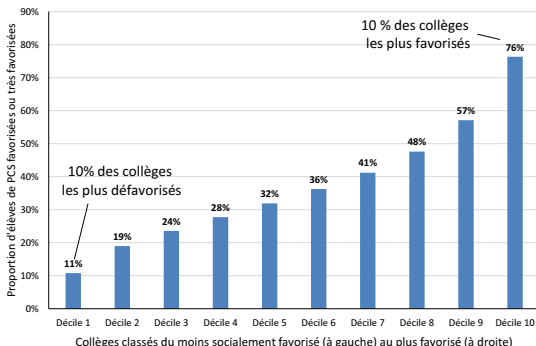
PARIS SCHOOL OF ECONOMICS
ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS

Sciences Po, Master Affaires Publiques, 31 mars 2025

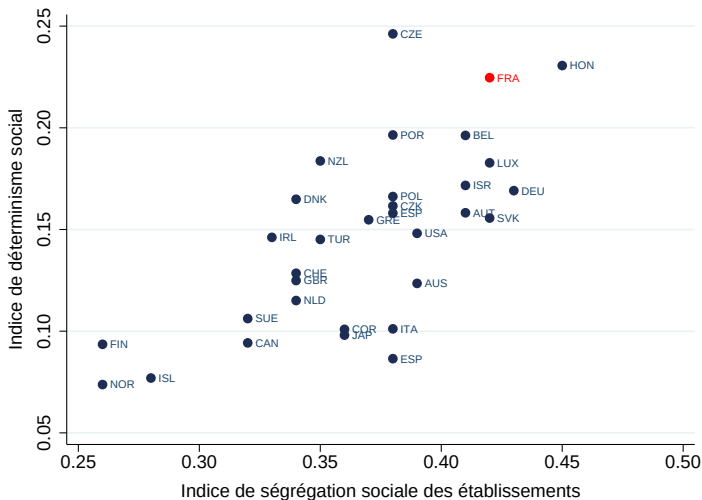
Contexte

- France régulièrement pointée comme la « championne » des inégalités scolaires : la corrélation entre l'origine sociale et les compétences scolaires à 15 ans est l'une des plus élevées parmi les pays de l'OCDE dans PISA
- Un facteur explicatif : la dimension ségrégative de l'enseignement secondaire en France

Proportion d'élèves de PCS favorisées ou très favorisées par collège, rentrée 2022



Ségrégation sociale des établissements et inégalités sociales de performance en mathématiques des élèves de 15 ans (PISA 2012)



Notes : La ségrégation sociale des établissements scolaires est mesurée à partir de l'indice de dissimilarité de Duncan et Duncan. L'indice de déterminisme social est calculé comme la part de la variance des performances en mathématiques qui est expliquée par l'indice de statut économique, sociale et culturel (ISEC).

Sources : OCDE (2014), Tableau II.2.1 ; Gutierrez et al. (2017).

Politiques de mixité : justifications et leviers

- **Justifications** des politiques de mixité sociale en milieu scolaire (Charousset et al. 2023) :
 - **équité** : concentration des élèves socialement défavorisés dans les mêmes établissements pénalise lourdement leur trajectoires individuelles (Card et Rothstein 2007 ; Goux et Maurin 2007 ; Billings et al. 2013)
 - **cohésion sociale** et intégration des groupes sociaux (Thrupp 1995 ; Boisjoly et al. 2006 ; Carrell et al. 2015 ; Rao 2019)
- Rôle des **effets de pairs** :
 - **performances scolaires** : effets modérés et non linéaires (Angrist et Lang 2000 ; Lavy et Shloesser 2011 ; Boutchenik et Maillard 2019)
 - **compétences non-cognitives**, socio-émotionnelles et comportementales : effets beaucoup plus importants (Carrell et Hoekstra 2000 ; Rao 2013 ; Azmat et al. 2025)
 - **trajectoires individuelles** : influence déterminante du capital social acquis à l'école sur la mobilité sociale ascendante (Chetty et al. 2022)
- **Un levier** : les règles de sectorisation et d'affectation des élèves
→ illustration à partir du cas parisien

Données et indicateurs

- **Bases élèves** : quasi-exhaustives pour les collèges et lycées depuis 2000 (public + privé sous contrat) mais données de moindre qualité et plus difficilement accessibles pour le premier degré
- **Performances scolaires** : résultats aux brevet et bac (depuis 2004) + évaluations nationales de 6^e et 2^{nde} (depuis 2017)
- **Origine sociale des élèves** :
 - **catégories socio-professionnelles** regroupées en 4 catégories : PCS très favorisées, favorisées, moyennes et défavorisées
 - **indice de position sociale (IPS)** : calculé à partir des PCS
 - **statut de boursier** : moins utilisé car information pas toujours bien renseignée et de qualité variable d'un établissement à un autre
- **Indices de ségrégation** :
 - mesurent le degré de séparation des groupes sociaux entre les établissements sur une échelle comprise entre 0 et 1
 - Ex : indice d'exposition, indice d'entropie multigroupe, indice du R^2

Plan de la présentation

- La ségrégation scolaire à Paris : état des lieux
- Une expérimentation : les secteurs multi-collèges
- Affelnet : un levier pour renforcer la mixité sociale au lycée
- Henri-IV et Louis-le-Grand : peut-on concilier ouverture sociale et excellence scolaire ?
- Baisse démographique : le privé majoritaire dans 10 ans ?

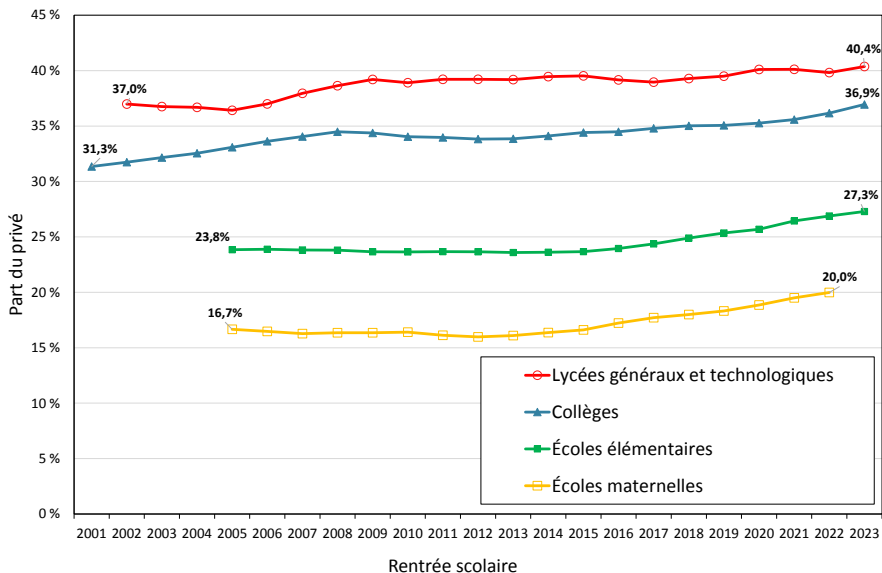
La ségrégation scolaire à Paris : état des lieux

L'offre scolaire à Paris : établissements et élèves (rentrée 2022)

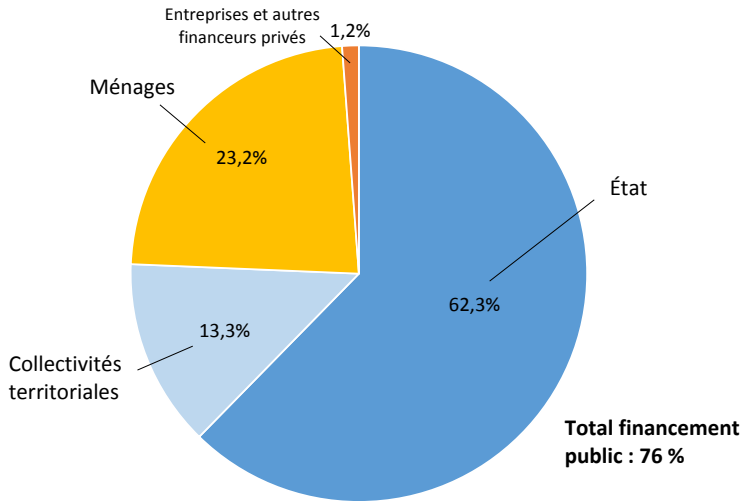
	Total	Public	Privé sous contrat	% privé sous contrat	
				Paris	France
A. Établissements					
Préélémentaire	456	357	99		
Élémentaire	461	355	106		
Collège	178	114	64		
Lycée (voie GT)	125	63	62		
Lycée (voie pro)	61	51	10		
B. Élèves					
Préélémentaire	52 319	41 635	10 684	20 %	12 %
Élémentaire	91 704	66 903	24 801	27 %	14 %
Collège	86 548	56 460	30 088	35 %	21 %
Lycée (voie GT)	58 156	35 161	22 995	40 %	21 %
Lycée (voie pro)	14 652	14 451	11 451	16 %	19 %

Enseignement privé hors contrat : 3,5 % des effectifs dans le 1^{er} degré ; 1,3 % dans le 2nd degré

Part de l'enseignement privé sous contrat à Paris, 2001-2023



Financement de l'enseignement privé sous contrat (premier et second degrés, rentrée 2021)



Source : MENJS, *Repères et Références statistiques - édition 2023*, Section 9.04, Tableau 3 (p. 365).

Des modalités d'affectation contrastées

- **Dans l'enseignement public :**

- écoles maternelles, écoles élémentaires et collèges : sectorisation (une adresse = une école/un collège) avec possibilités de dérogation
- lycées publics : système de choix scolaire régulé (procédure Affelnet-lycée depuis 2008)

- **Dans l'enseignement privé :**

- liberté de choix des familles
- recrutement décentralisé au niveau de chaque établissement
- pas de régulation des critères de sélection des élèves

Une très forte ségrégation sociale
entre établissements scolaires

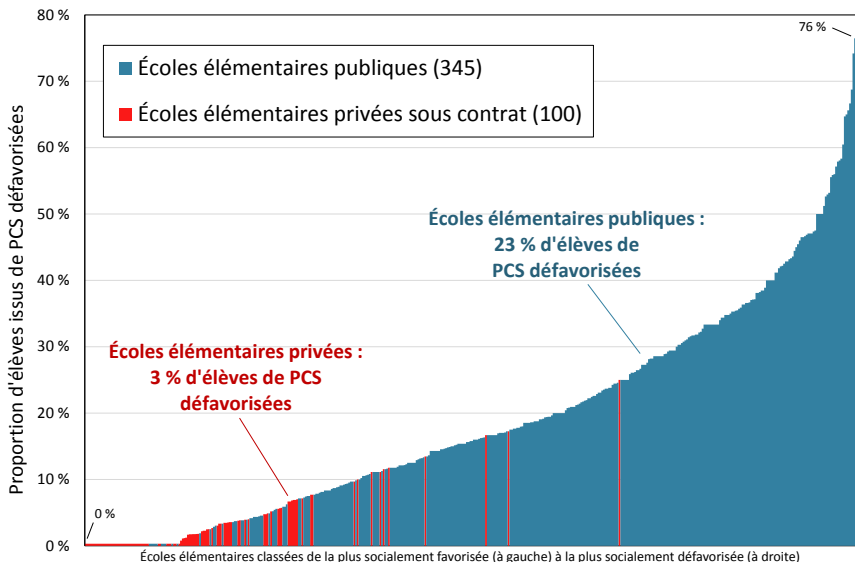
Élèves parisiens : composition sociale

- Répartition des élèves par **groupes sociaux** (collégiens, rentrée 2023) :

54 %	PCS « très favorisées »	cadres chefs d'entreprises professions libérales professions intellectuelles enseignants
7 %	PCS « favorisées »	professions intermédiaires
23 %	PCS « moyennes »	artisans commerçants employés
16 %	PCS « défavorisées »	ouvriers chômeurs / inactifs

- Mais **peu de mixité sociale** dans les établissements scolaires de la capitale

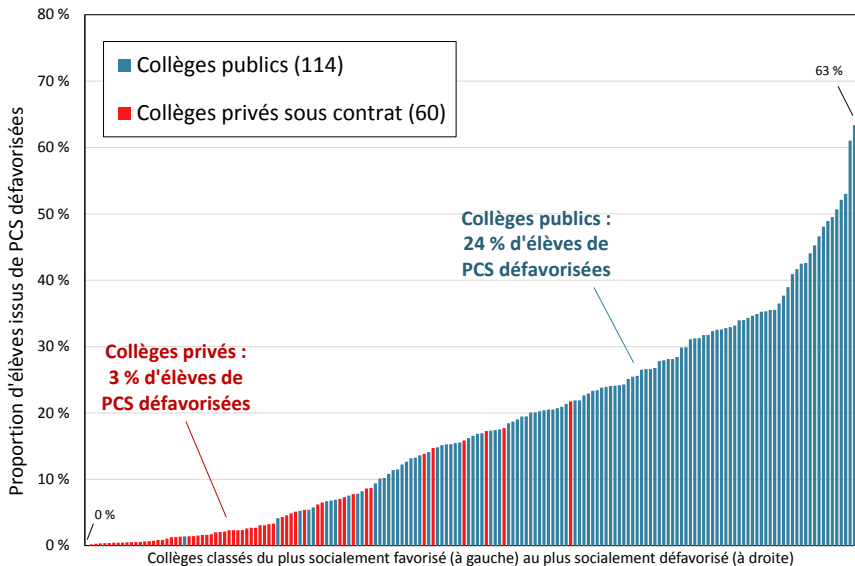
Part d'élèves de PCS défavorisées par école élémentaire (CM2) à Paris (rentrée 2022)



Notes : PCS défavorisées = ouvriers et personnes sans activité professionnelle.

Source : Base SCOLARITE (MEN L-DEPP)

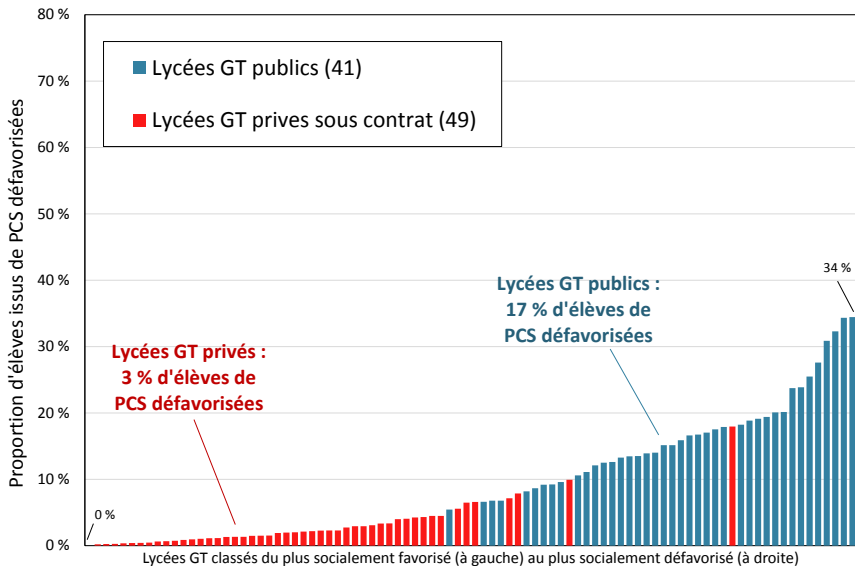
Part d'élèves de PCS défavorisées par collège à Paris (rentrée 2023)



Notes : PCS défavorisées = ouvriers et personnes sans activité professionnelle.

Source : Base SCOLARITE (MEN L-DEPP)

Part d'élèves de PCS défavorisées par lycée GT à Paris (rentrée 2023)

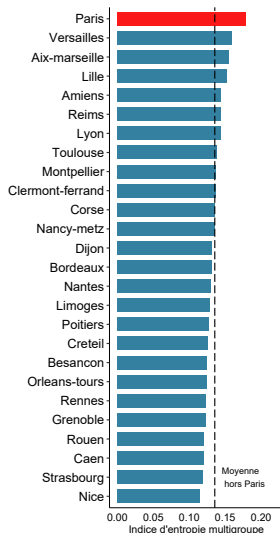


Notes : PCS défavorisées = ouvriers et personnes sans activité professionnelle.

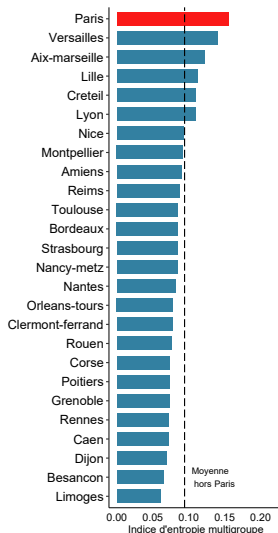
Source : Base SCOLARITE (MEN-DDEPP)

Indice de ségrégation sociale des établissements par académie (2023)

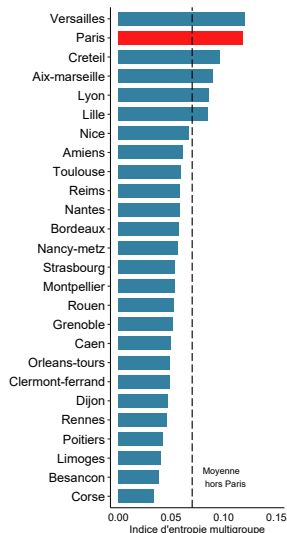
Écoles élémentaires



Collèges



Lycées GT



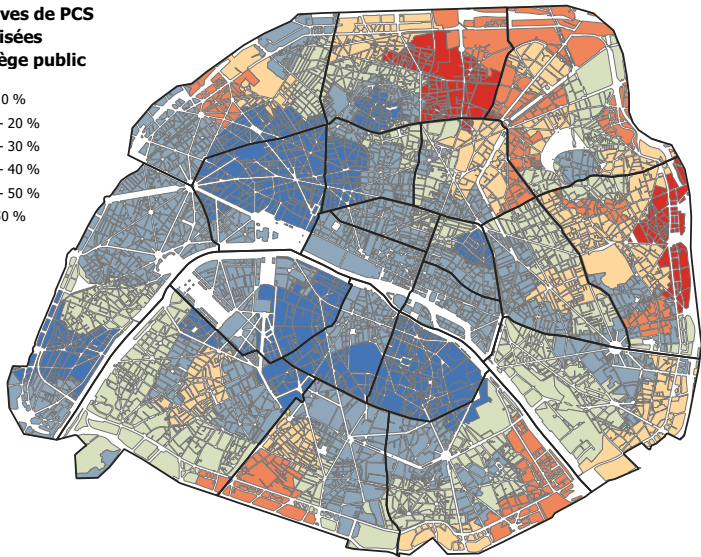
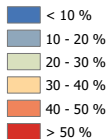
Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Les composantes de la ségrégation sociale

- **Trois facteurs** contribuent à la ségrégation sociale entre établissements scolaires :
 - (1) la ségrégation résidentielle
 - (2) les inscriptions dans un établissement public hors secteur (dérogations, classes à horaires aménagées, etc.)
 - (3) les inscriptions dans le privé
- Illustration : ségrégation sociale entre les **collèges** parisiens

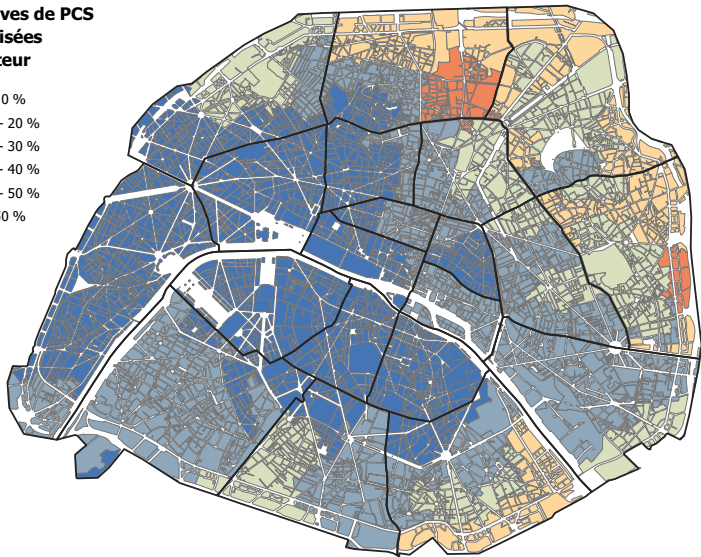
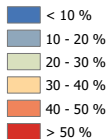
Part des élèves de PCS défavorisées par collège public, rentrée 2019

% d'élèves de PCS
défavorisées
par collège public



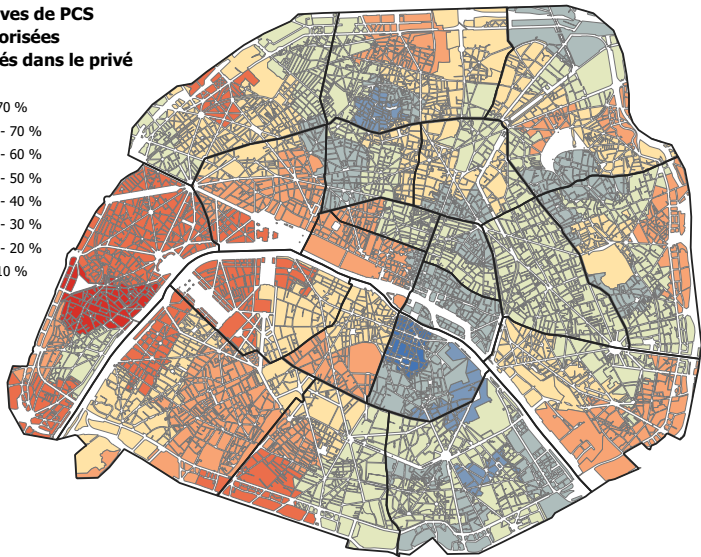
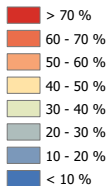
Part des élèves de PCS défavorisées domiciliés dans les **secteurs** des collèges publics, rentrée 2019

**% d'élèves de PCS
défavorisées
par secteur**

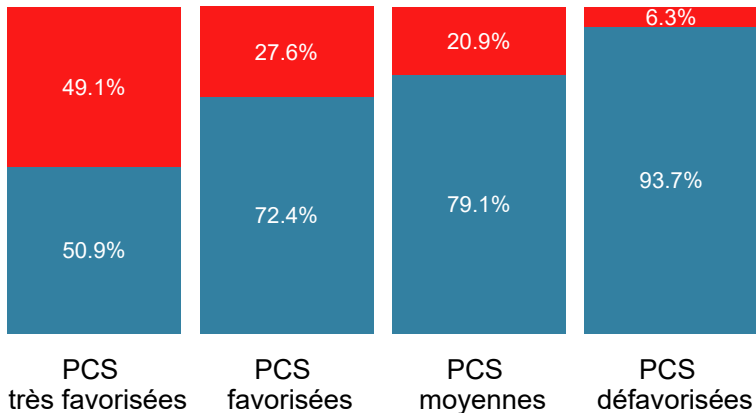


Part des élèves de PCS très favorisées inscrits dans un collège privé, rentrée 2019

**% d'élèves de PCS
très favorisées
scolarisés dans le privé**



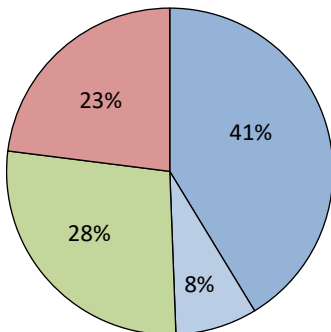
Part des élèves inscrits dans un collège privé, par PCS (2023)



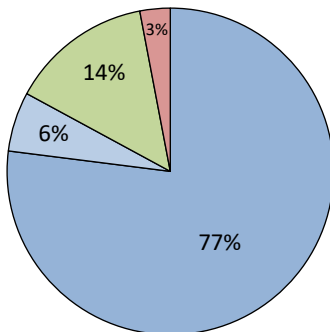
■ Collège privé ■ Collège public

Composition sociale des collèges publics et privés (2023)

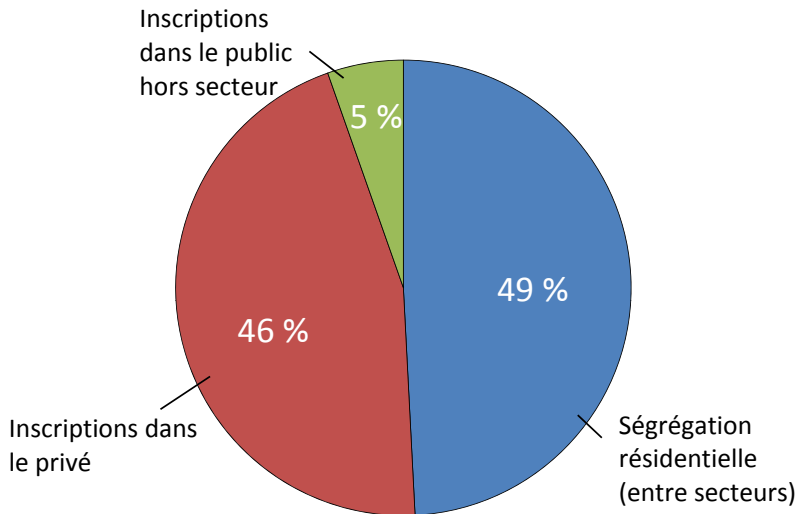
Collèges publics



Collèges privés



Ségrégation sociale des collèges parisiens : composantes (rentrée 2019)



Source : Grenet et Souidi (2021).

Performances scolaires : le privé fait-il
mieux que le public ?

Collèges publics et privés : performances au brevet

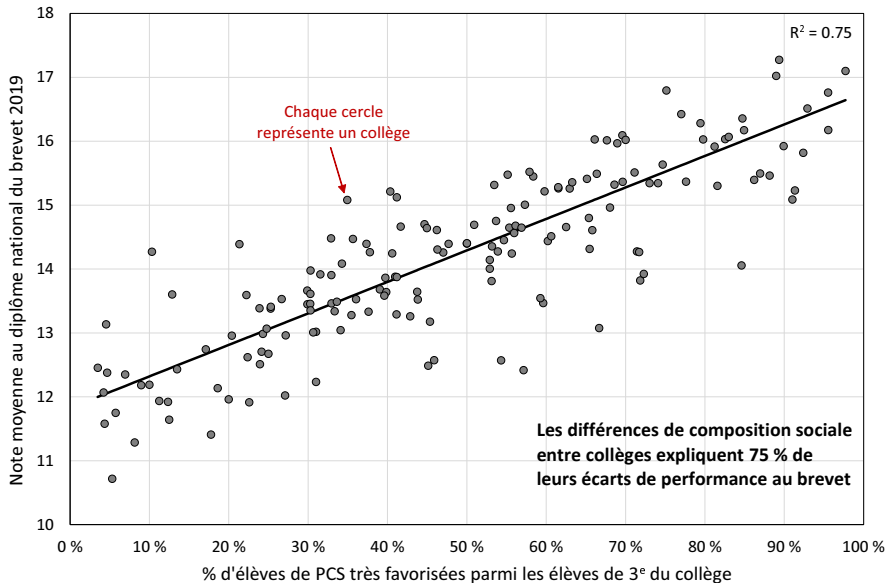
- **Note moyenne au brevet 2019 :**

- élèves des collèges publics : 13,9/20
- élèves des collèges privés : 15,4/20

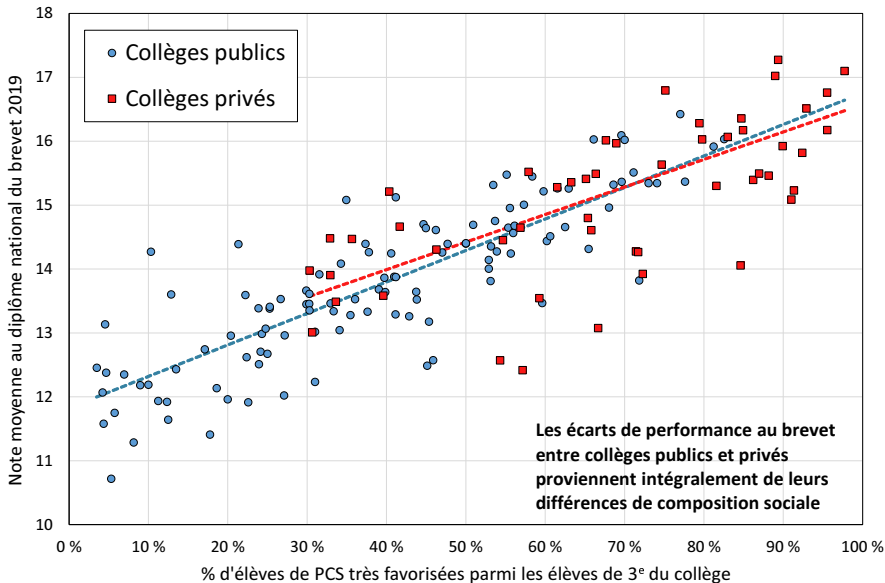
soit un écart de 1,5 point (45 % d'un écart-type) en faveur du privé

- Meilleure qualité (« valeur ajoutée ») de l'enseignement privé ?
- En réalité, l'écart de performance entre collèges publics et collèges privés s'explique presque intégralement par leurs différences de composition sociale

Lien entre composition sociale des collèges et performances au brevet

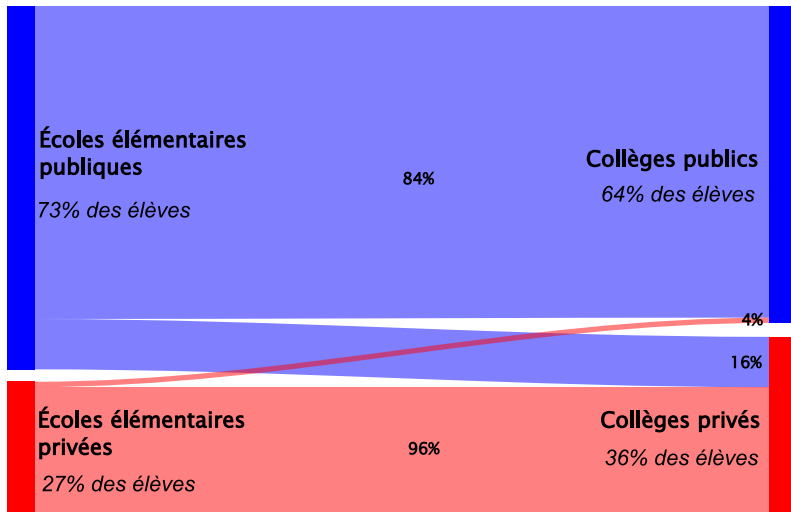


Performances au brevet : collèges publics vs collèges privés

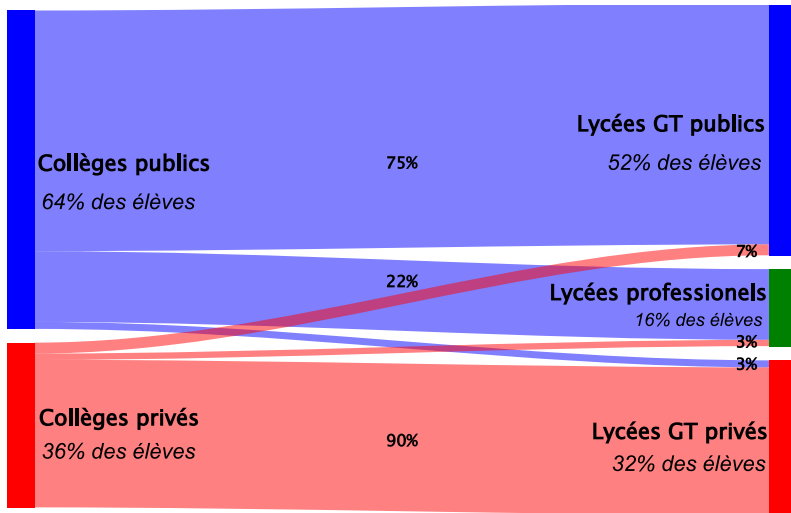


Les transitions public-privé

Transitions élémentaire-collège à Paris, rentrée 2021



Transitions collège-lycée à Paris, rentrée 2021



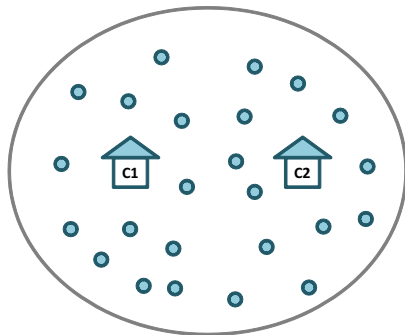
Une expérimentation :
les secteurs multi-collèges

Contexte

- **Contexte** : Démarche initiée en 2015 par le ministère de l'éducation nationale pour renforcer la mixité sociale au collège
 - une vingtaine de territoires concernés : Brest, Montpellier, Nancy, Paris, Saint-Malo, Strasbourg, Toulouse...
 - approches diverses : resectorisation, fermeture de collèges, offre pédagogique, secteurs multi-collèges....
- **Double constat** à Paris :
 - la sectorisation explique la moitié de la ségrégation sociale entre collèges publics
 - il existe une forte ségrégation sociale entre collèges publics d'un même arrondissement
- Mise en place de **trois secteurs multi-collèges** à la rentrée 2017

Secteurs multi-collèges : de quoi s'agit-il ?

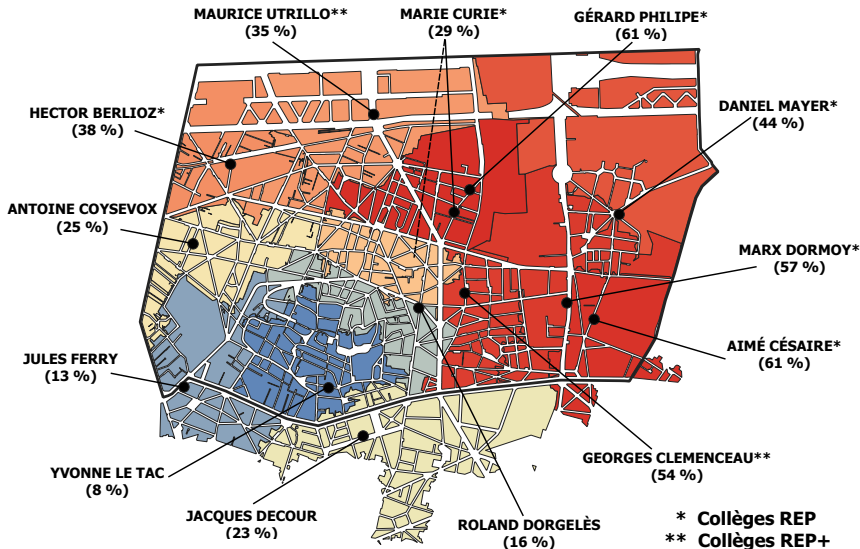
- **Secteur multi-collèges** = secteur unique pour plusieurs collèges



- **Objectif** : élargir les secteurs de recrutement des collèges pour favoriser une plus grande mixité sociale
- Envisageable lorsque des collèges géographiquement proches présentent des contrastes sociaux importants (comme à Paris)

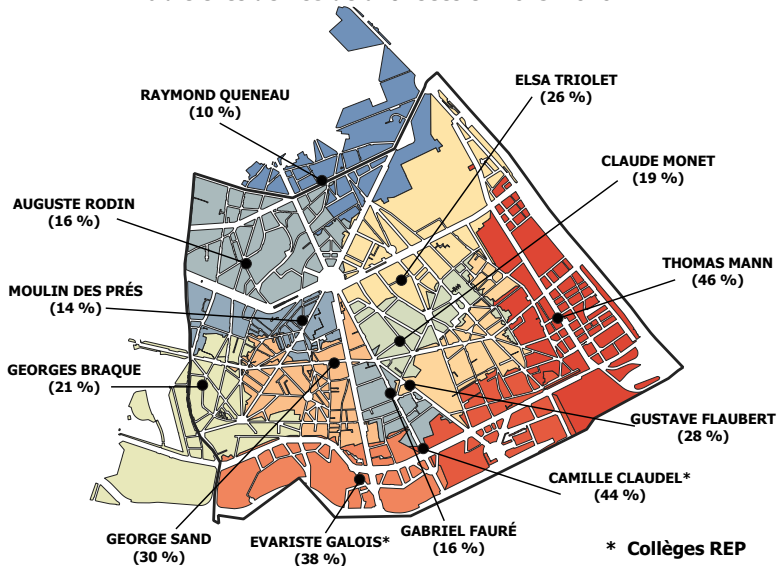
Collèges publics du 18^e arrondissement

% d'élèves de PCS défavorisées en 2019-2020

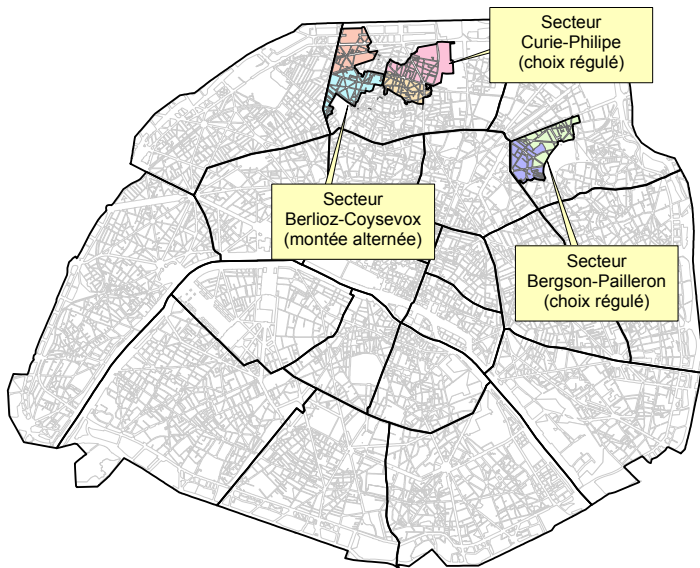


Collèges publics du 13^e arrondissement

% d'élèves de PCS défavorisées en 2019-2020

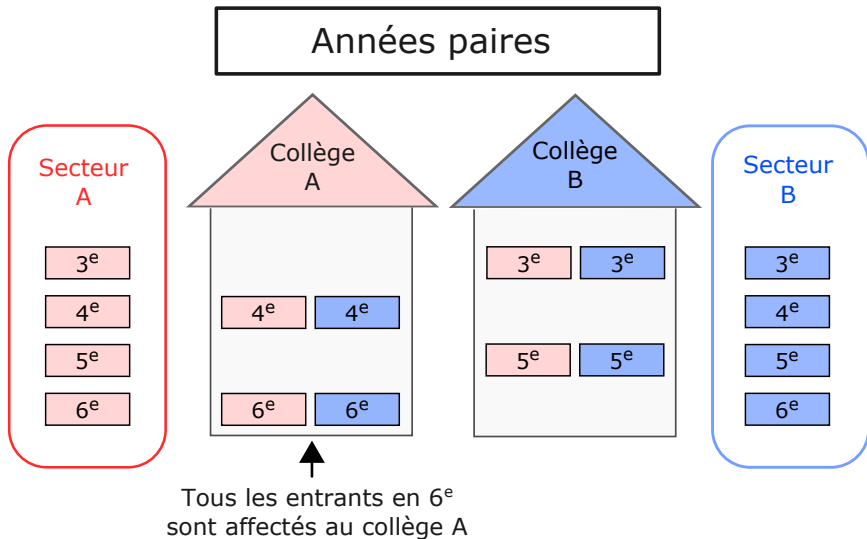


Secteurs bi-collèges mis en place à la rentrée 2017

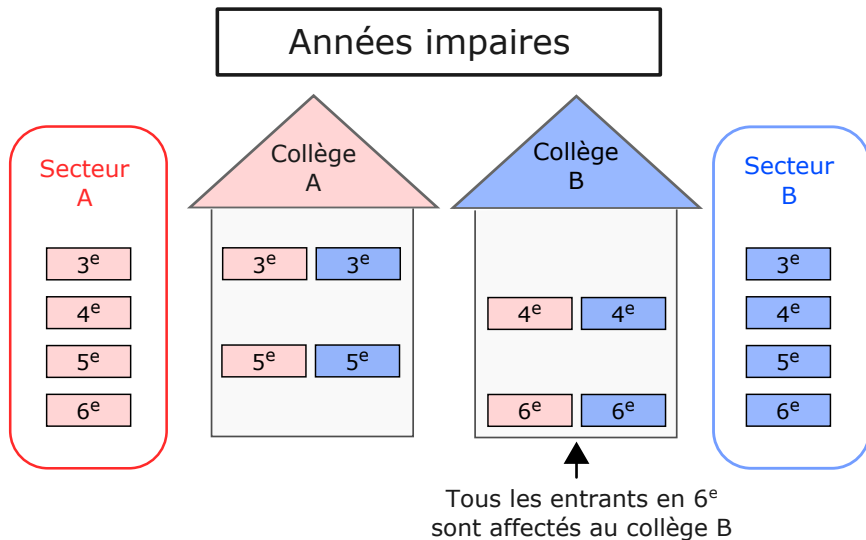


Deux modalités d'affectation : (1) montée alternée (2) choix régulé

(1) La montée alternée



(1) La montée alternée



(2) Le choix régulé

- **Vœux** d'affectation des familles résidant dans le double secteur : classent les deux collèges par ordre de préférence
- Élèves répartis en **4 groupes** en fonction de la PCS des parents

Élèves du double secteur

PCS défavorisées 20%	PCS moyennes 30%	PCS favorisées 15%	PCS très favorisées 35%
----------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------------

- **Quotas** fixés dans chaque collège pour correspondre à la répartition sociale observée au niveau du secteur

Collège A

PCS défavorisées 20%	PCS moyennes 30%	PCS favorisées 15%	PCS très favorisées 35%
----------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------------

Collège B

PCS défavorisées 20%	PCS moyennes 30%	PCS favorisées 15%	PCS très favorisées 35%
----------------------------	------------------------	--------------------------	-------------------------------

- Les élèves sont affectés aux places réservées à leur groupe social à l'aide d'un **algorithme** (Gale-Shapley) qui tient compte des vœux des parents et de critères de priorité (handicap, rapprochement de fratries, etc.)

Bilan de l'expérimentation

- **Rapport d'évaluation** (Grenet et Souidi, 2021) couvrant les trois premières années de l'expérimentation (2017 à 2019)
- **Bilan positif** dans deux des trois secteurs multi-collèges (Berlioz-Coysevox et Bergson-Pailleron) :
 - Mixité sociale en forte progression à l'entrée en 6^e 
 - Diminution de l'évitement vers le privé de 15 à 30% 
- Dans le troisième secteur (Curie-Philipe) : impact initial limité mais progression sensible de la mixité à partir de la 3^e année
- **Perspectives :**
 - Pérennisation des trois secteurs bi-collèges à la rentrée 2020
 - mais abandon des projets de création de nouveaux secteurs dans d'autres arrondissements (10^e, 12^e-20^e, 13^e)

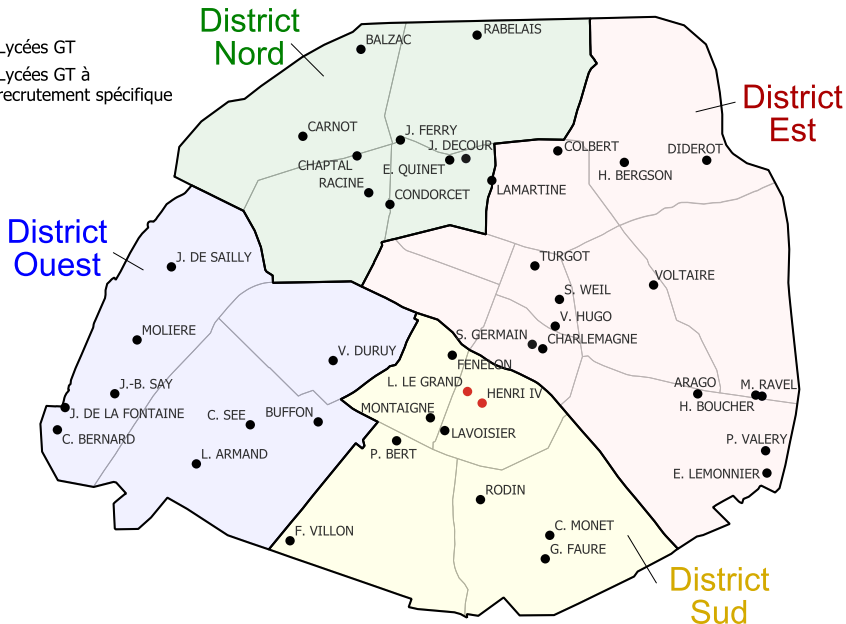
Affelnet : un levier pour renforcer
la mixité sociale au lycée

La procédure Affelnet-Lycée à Paris

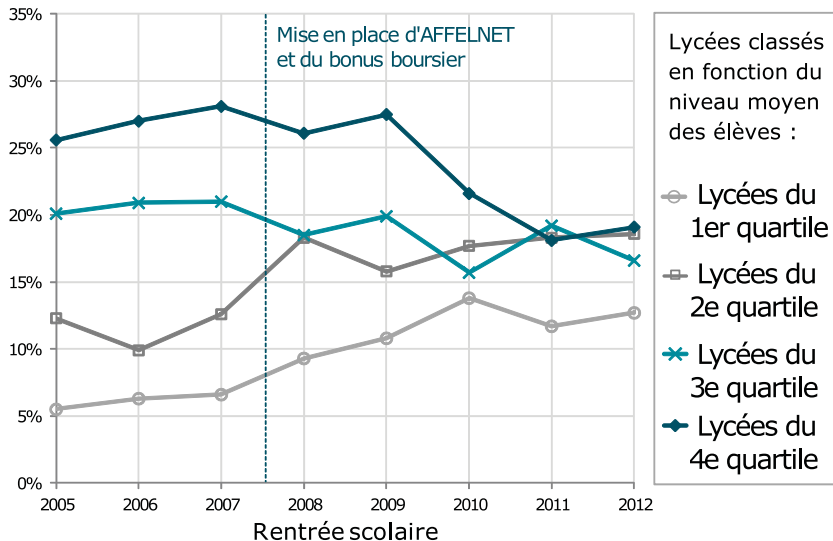
- **Affelnet-Lycée** : Procédure de choix scolaire utilisée dans toutes les académies pour les affectations au lycée (depuis 2008 à Paris)
 - vœux d'affectation (voie GT/voie pro)
 - critères de priorité
 - algorithme d'affectation (Gale-Shapley)
- **Critères de priorité appliqués à Paris jusqu'en 2020** :
 - bonus « district » (4 districts : Nord, Est, Sud, Ouest)
 - résultats scolaires (socle + évaluations disciplinaires)
 - bonus « boursier » (remplacé par des quotas de boursiers en 2017)
- **Conséquences** :
 - le bonus « boursier » a permis de réduire d'un tiers la ségrégation sociale entre lycées publics
 - mais persistance d'une très forte ségrégation des lycées en fonction du niveau de performance des élèves (« lycées de niveau »)

Affelnet : Sectorisation des lycées GT jusqu'en 2020

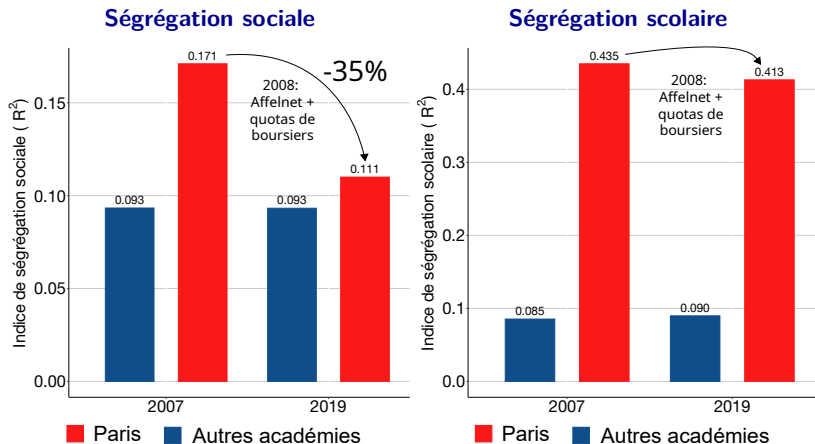
- Lycées GT
- Lycées GT à recrutement spécifique



Proportion de boursiers dans les lycées GT publics à Paris (élèves entrants en seconde), 2005-2012



Ségrégation sociale et scolaire des lycées publics à Paris : 2007 vs 2019



Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

La réforme d'Affelnet-Lycée à Paris en 2021

● Principaux changements introduits en 2021

► barème Affelnet

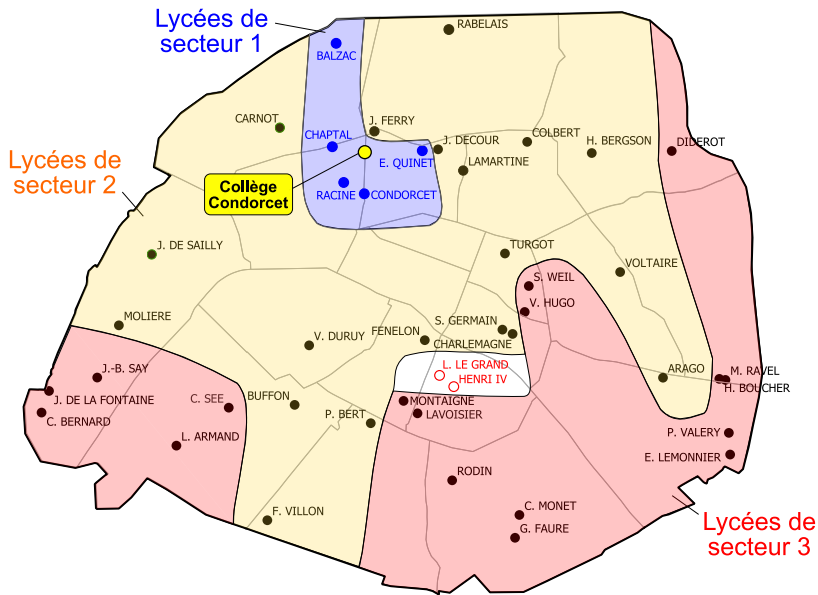
- bonus « district » remplacé par un bonus « secteur » progressif en fonction du collège de sectorisation (3 secteurs). Secteur 1 : 5 lycées d'attractivité variée.
- nouveau bonus social « collectif » calculé en fonction de l'indice de position sociale (IPS) du collège de scolarisation
- nouvelle procédure de traitement des candidatures pour les cursus à recrutement particulier (sections internationales, double cursus...)

● Objectifs de la réforme

- favoriser la proximité géographique sans créer d'effet « ghetto »
- renforcer la mixité scolaire en réduisant écarts de niveau entre lycées
- renforcer mixité sociale des lycées tout en valorisant les familles qui jouent le jeu de la mixité sociale et scolaire au collège

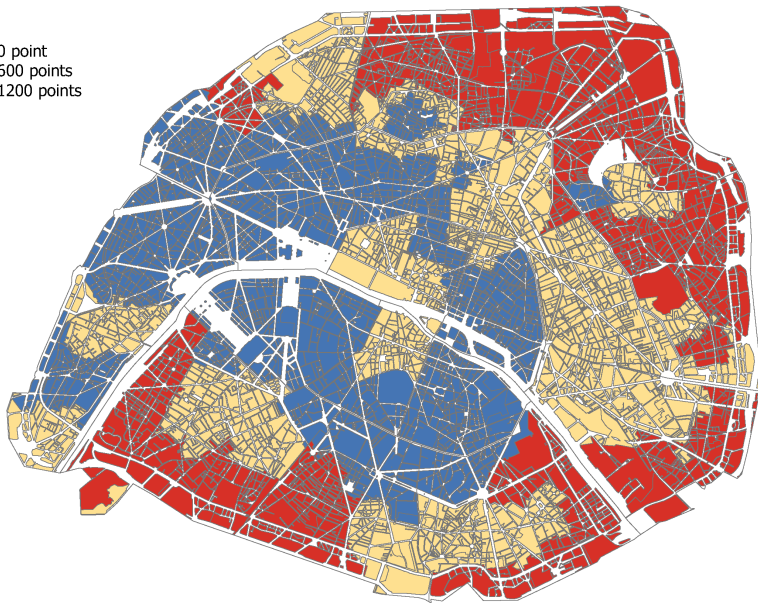
● Comité de suivi mis en place pour évaluer les effets de la réforme

Nouvelle sectorisation des lycées GT dans Affelnet : exemple



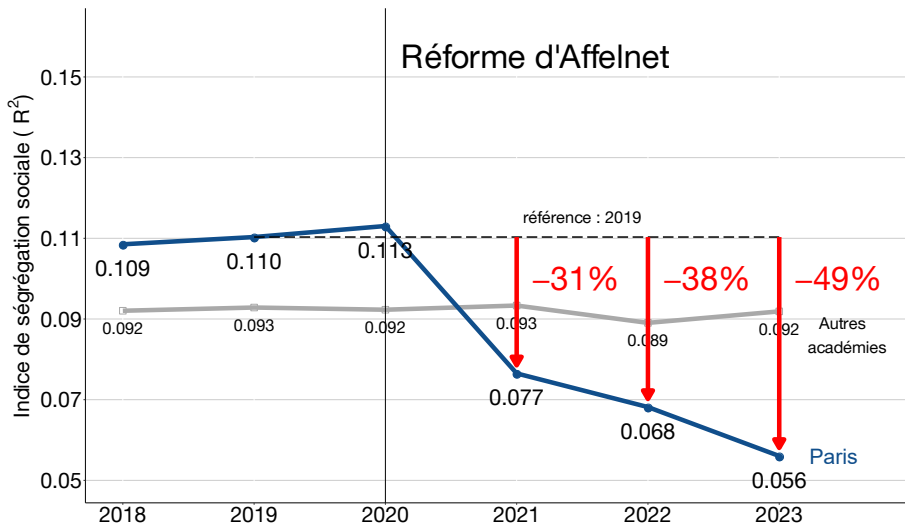
Affelnet : Bonus IPS par collège de sectorisation

- 0 point
- 600 points
- 1200 points



Impact de la réforme sur la mixité sociale

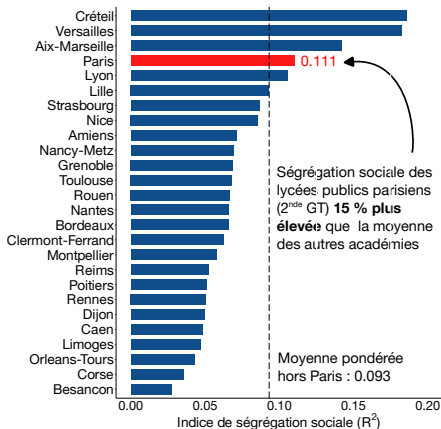
Indice de ségrégation sociale des lycées publics (2^{nde} GT), 2018-2023



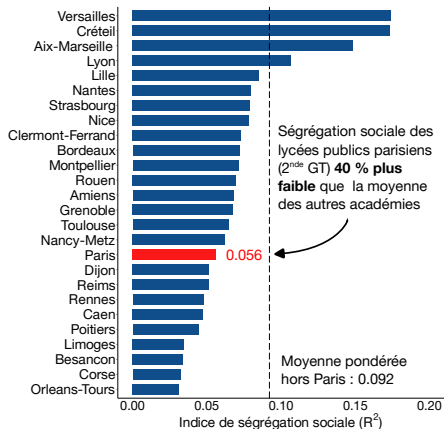
Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Ségrégation sociale des lycées publics (2nde GT) par académie

**Rentrée 2019
(avant la réforme)**

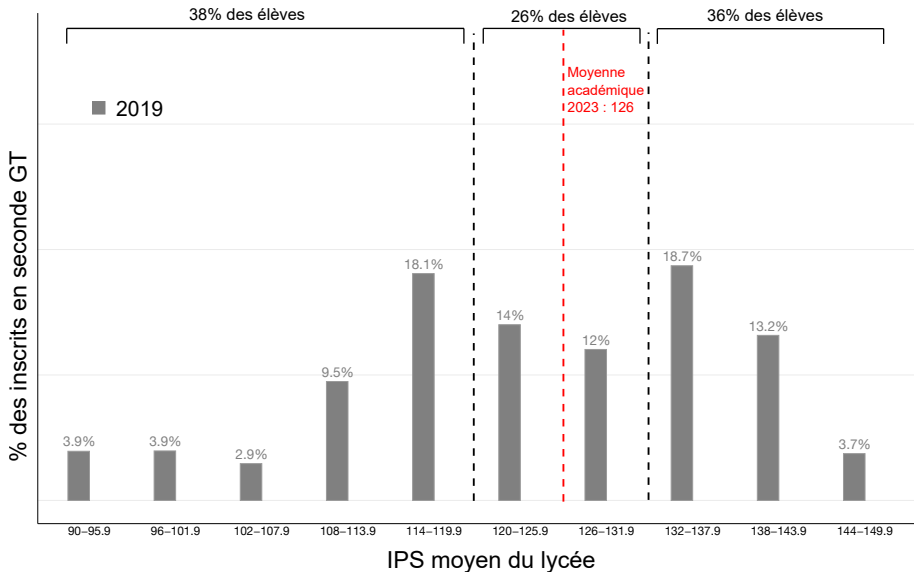


**Rentrée 2023
(3 ans après la réforme)**



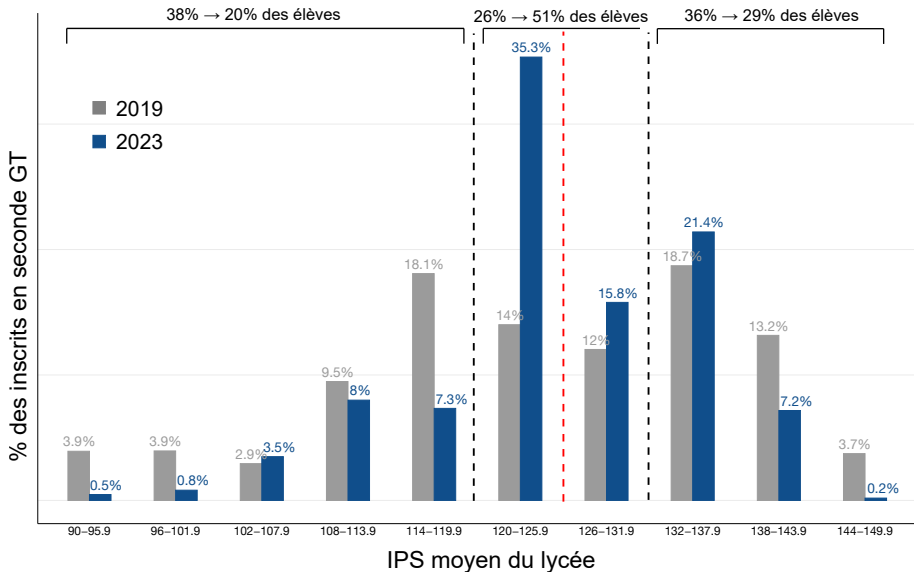
Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

IPS moyen des lycées publics (2nde GT) : 2019 vs 2023



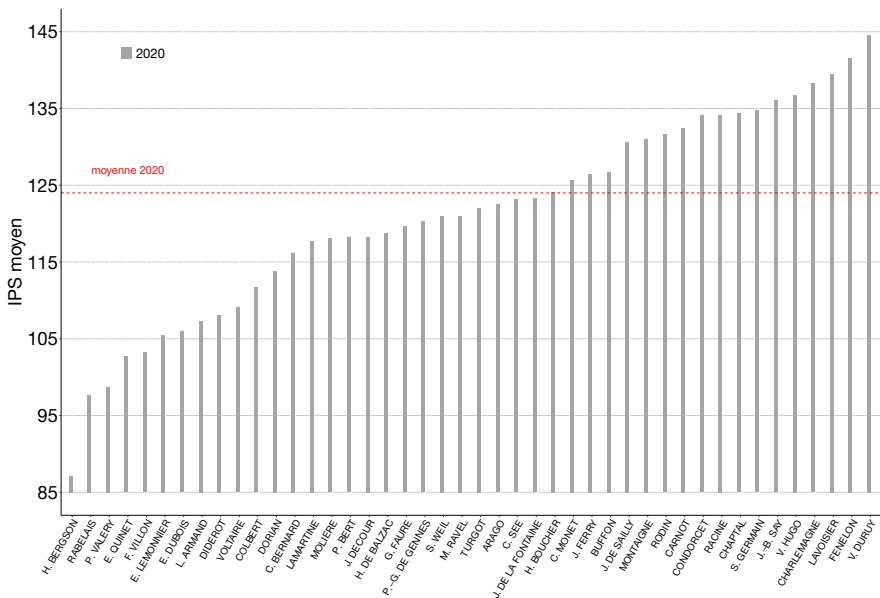
Sources : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

IPS moyen des lycées publics (2nde GT) : 2019 vs 2023

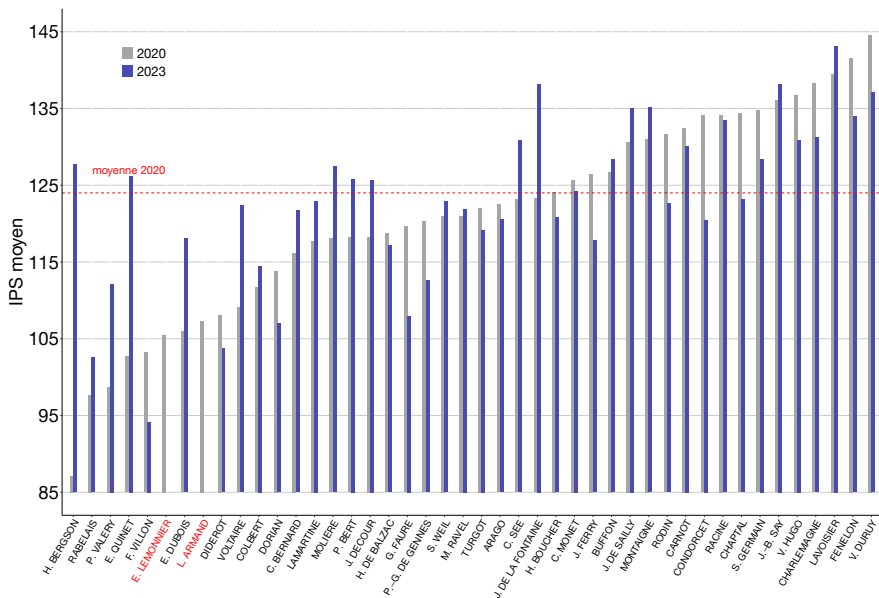


Sources : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis

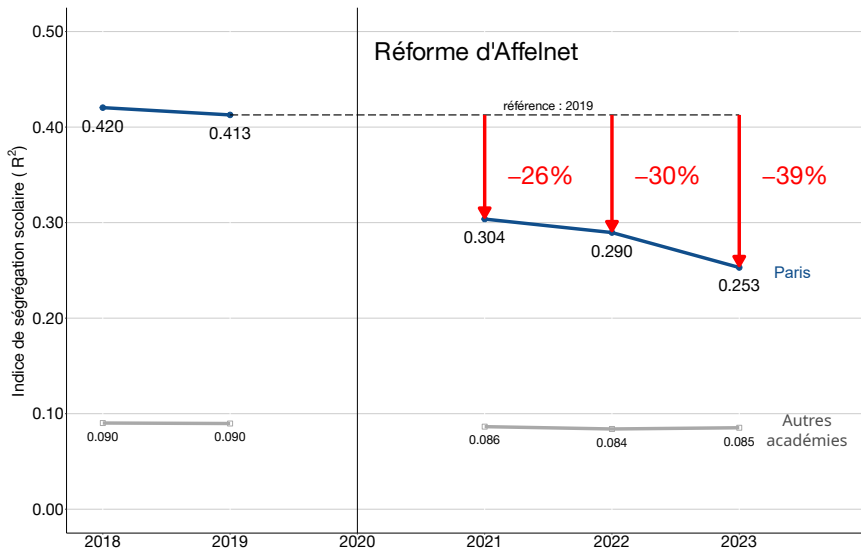


Composition sociale des lycées GT publics : IPS moyen des admis



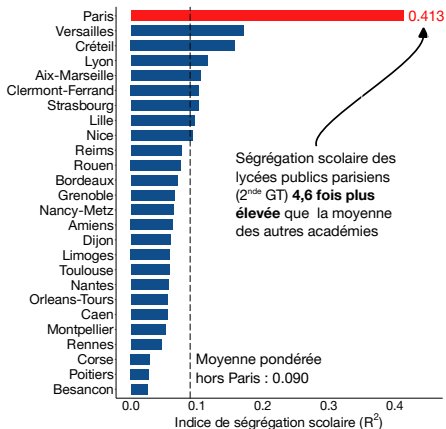
Impact de la réforme sur la mixité scolaire

Indice de ségrégation scolaire des lycées publics (2nde GT), 2018-2023 - calculé à partir des épreuves écrites du DNB -

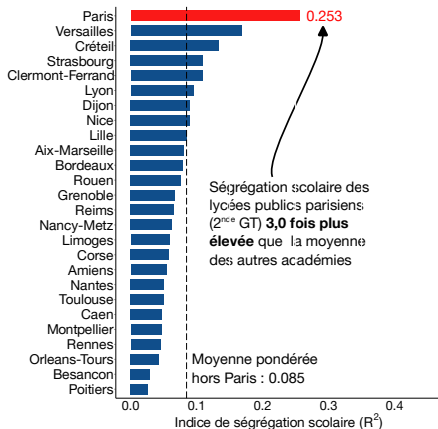


Ségrégation scolaire des lycées publics (2nde GT) par académie

Rentrée 2019
(avant la réforme)



Rentrée 2023
(3 ans après la réforme)



Sources : Bases SCOLARITE et OCEAN-DNB (MENJ-DEPP).

Affelnet : pistes d'amélioration

- **Manque de lisibilité et d'équité du barème d'affectation :**

- points d'évaluation scolaire (barème national) : utiliser une moyenne des notes de 3^e pondérée par le volume horaire de chaque matière plutôt que des notes « tranchées » + réduire le poids des compétences du socle
- bonus IPS : utiliser un bonus continu plutôt qu'en 3 tranches et tenir compte des collèges fréquentés de la 6^e à la 3^e

- **Difficultés d'affectation dans certains collèges à IPS 0 :**

Affelnet devrait pouvoir offrir deux garanties aux familles :

- pouvoir être affecté dans au moins lycée de secteur 1
- qu'aucun lycée de secteur 1 ne soit inaccessible à tous les élèves d'un collège

- **Freins à la mixité :**

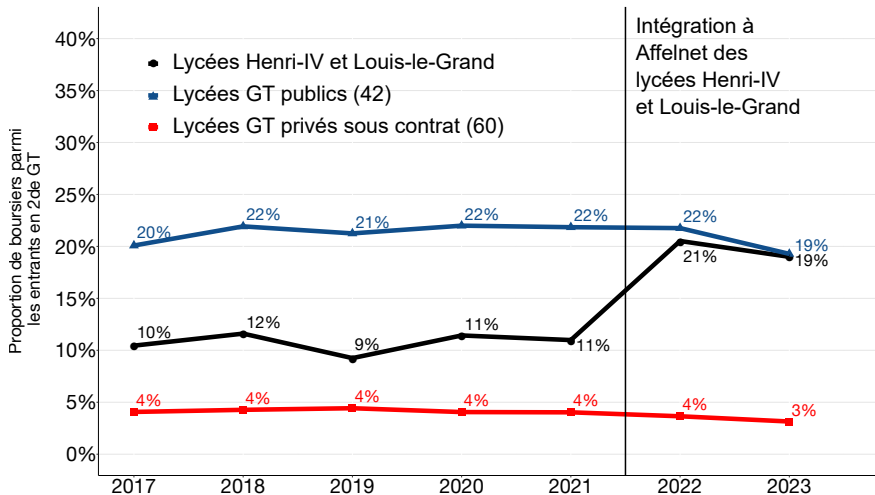
- bassin de recrutement de certains lycées peu diversifié (Ouest)
- recrutement « endogame » de certains cursus spécifiques 
- frein majeur : absence d'intégration des lycées privés à Affelnet 

Henri-IV et Louis-le-Grand :
peut-on concilier ouverture sociale
et excellence scolaire ?

Henri-IV et Louis-le-Grand : la réforme de 2022

- Jusqu'en 2021, **régime dérogatoire** pour les lycées Henri-IV et Louis-le-Grand : recrutement sur dossier en dehors d'Affelnet
- Depuis la rentrée 2022 : **nouvelle procédure d'admission** en 2nde GT pour les élèves parisiens (3/4 des admis à H4, 2/3 à LLG)
 - candidats classés en fonction de leur barème Affelnet (notes de 3^e)
 - admission des boursiers selon des quotas fixés pour chaque lycée
 - admission des non-boursiers sur les places restantes, en respectant des quotas IPS (collèges à IPS élevé/moyen/faible)
- **Vives critiques** dans la presse : supériorité du recrutement « humain », risque de « nivellement par le bas »
- **Quel impact sur le profil des admis dans les deux lycées ?**
 - profil social : % de boursiers, PCS des parents
 - collège d'origine : catégorie d'IPS
 - niveau scolaire : notes aux épreuves écrites du DNB

Proportion de boursiers parmi les entrants en seconde GT, 2017-2023



Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

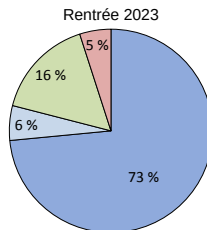
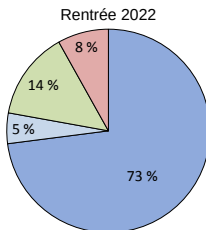
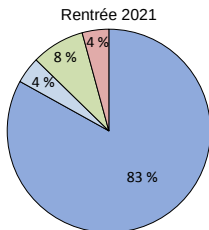
Proportion de boursiers parmi les entrants en seconde GT

	Henri-IV			Louis-le-Grand		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
A. Ensemble des inscrits						
% de boursiers	12 %	17 %	16 %	10 %	24 %	22 %
Nombre d'élèves	268	242	237	260	260	242
B. Élèves parisiens						
% de boursiers	8 %	14 %	14 %	8 %	22 %	24 %
Nombre d'élèves	191	185	183	157	158	156
C. Élèves non parisiens						
% de boursiers	21 %	28 %	22 %	13 %	27 %	20 %
Nombre d'élèves	77	57	54	103	102	86

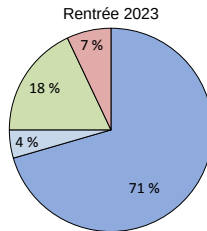
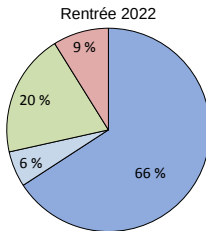
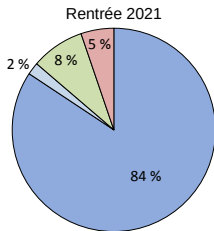
Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Origine sociale des élèves parisiens de 2nde GT, rentrées 2021 à 2023

Lycée Henri-IV



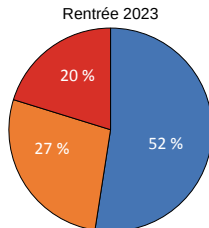
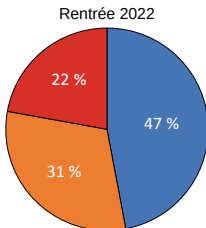
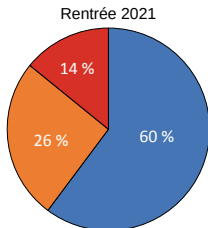
Lycée Louis-le-Grand



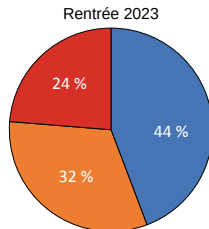
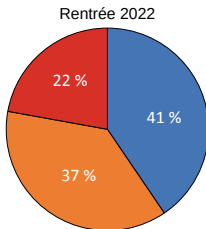
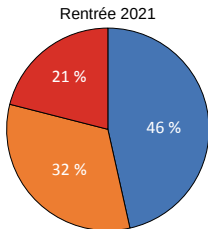
■ PCS très favorisées ■ PCS favorisées ■ PCS moyennes ■ PCS défavorisées

Collège d'origine des élèves parisiens de 2nde GT, rentrées 2021 à 2023

Lycée Henri-IV



Lycée Louis-le-Grand

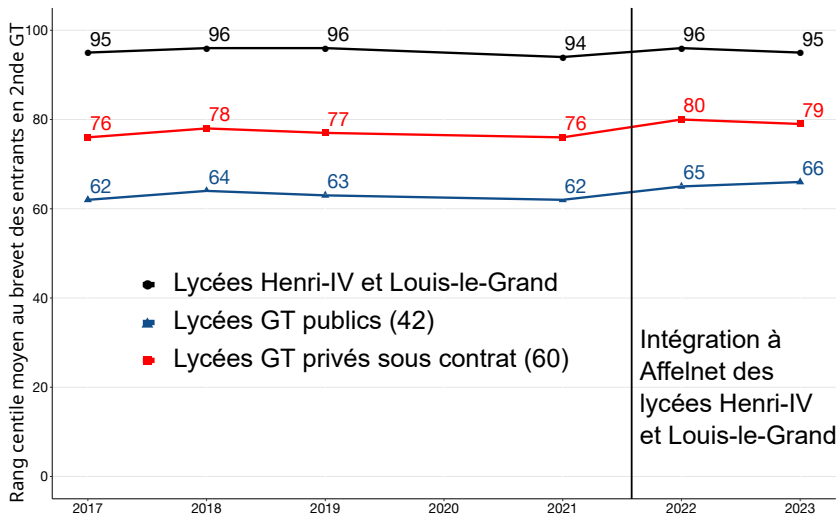


 Collèges à IPS faible  Collèges à IPS moyen  Collèges à IPS élevé

Notes : Répartition des collèges par IPS : 2021 : 19%/29%/51% ; 2022 : 22%/30%/48% ; 2023 : 24%/31%/45%.

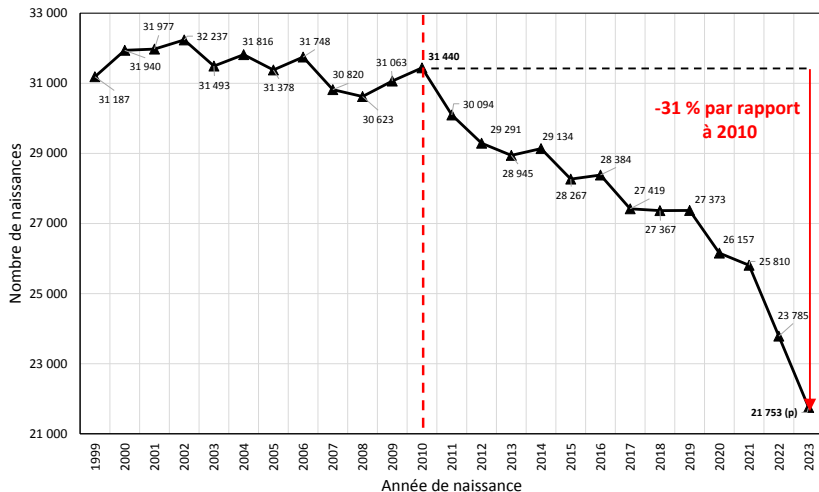
Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Performances moyennes (rang centile) aux épreuves écrites du brevet, entrants en seconde GT, 2017-2023



Baisse démographique : quelles
conséquences sur la ségrégation
scolaire à Paris ?

Nombre de naissances domiciliées à Paris, 1999-2023

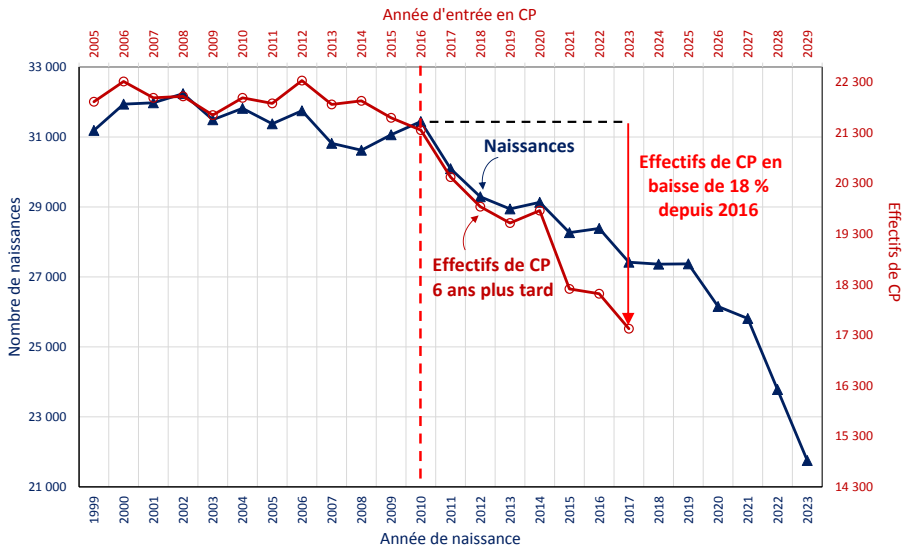


Source : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE). (p) Données provisoires pour 2023.

Conséquence : la part du privé progresse
fortement

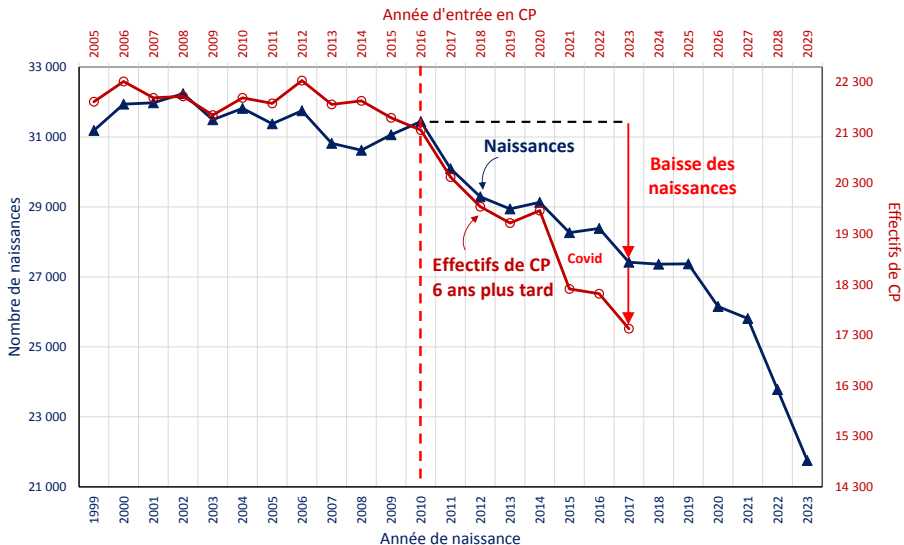
→ Illustration : élèves de CP

Nombre de naissances domiciliées à Paris vs effectifs de CP



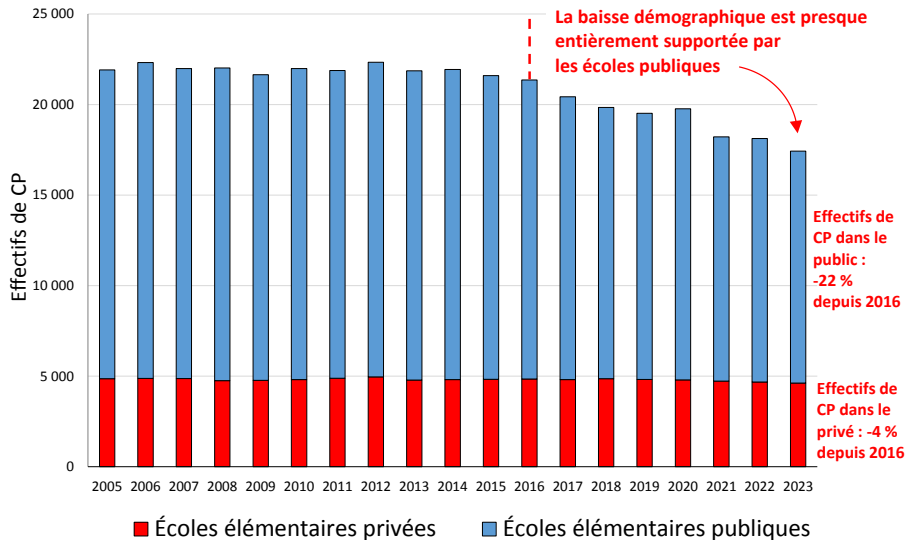
Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Effectifs de CP (DASCO).

Nombre de naissances domiciliées à Paris vs effectifs de CP



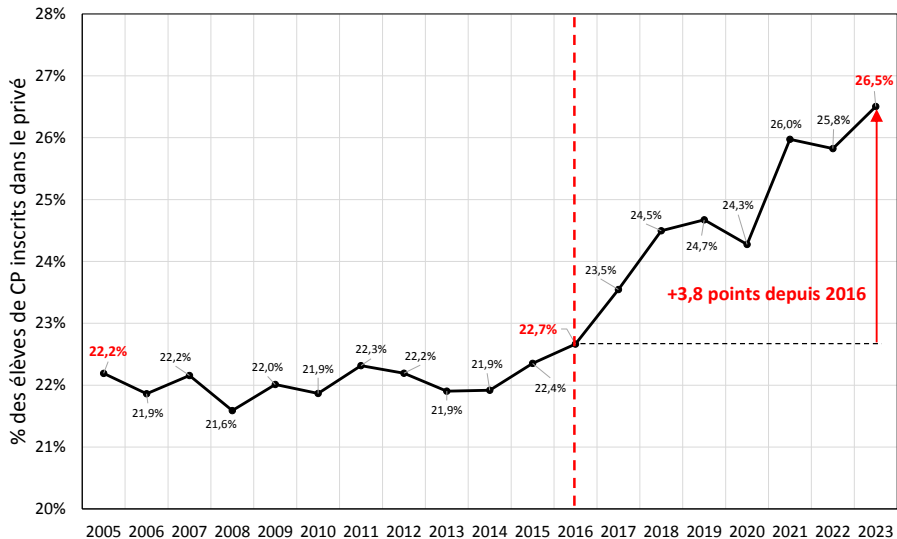
Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Effectifs de CP (DASCO).

Effectifs de CP à Paris : répartition public/privé, 2005-2023



Source : Effectifs de CP (DASCO).

Conséquence : la part du privé en CP augmente fortement depuis 2016

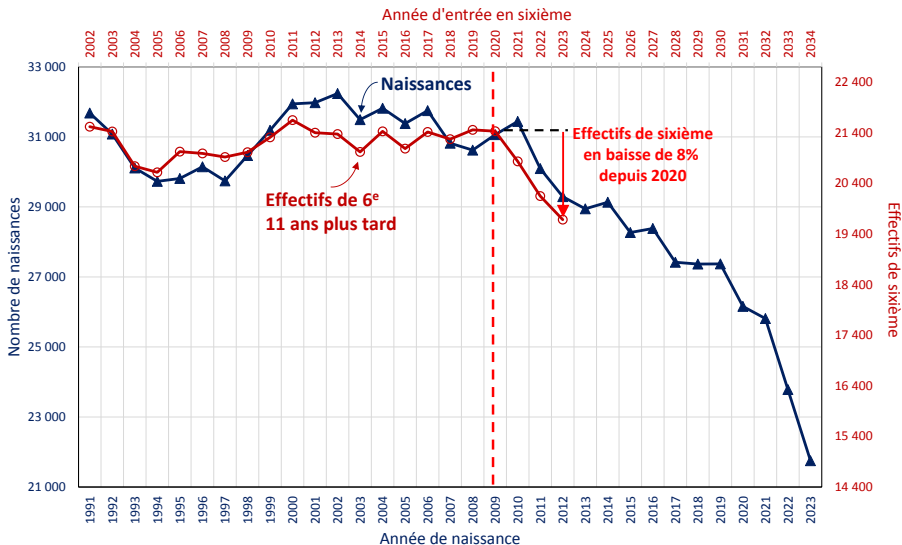


Source : Effectifs de CP (DASCO).

Conséquence : la part du privé progresse
fortement

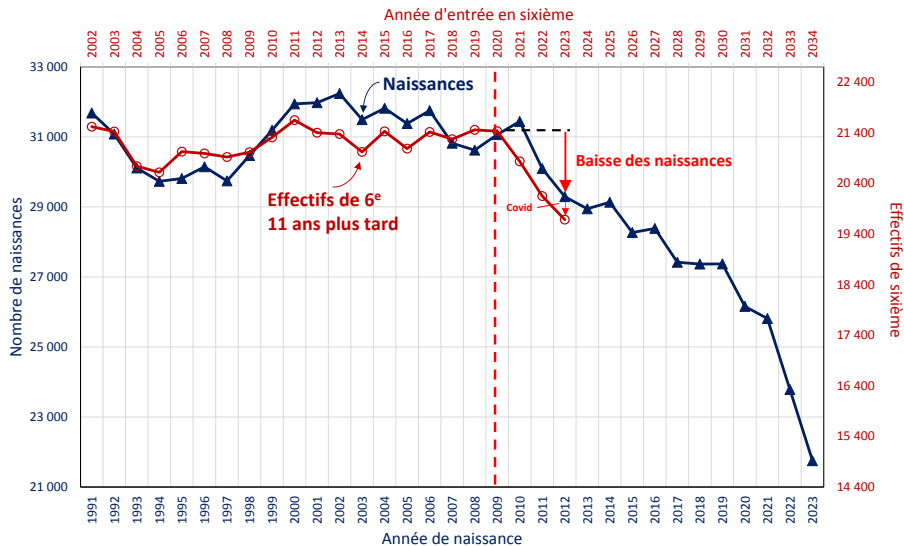
→ En sixième : même phénomène
(mais décalé dans le temps)

Nombre de naissances domiciliées à Paris vs effectifs de 6^e



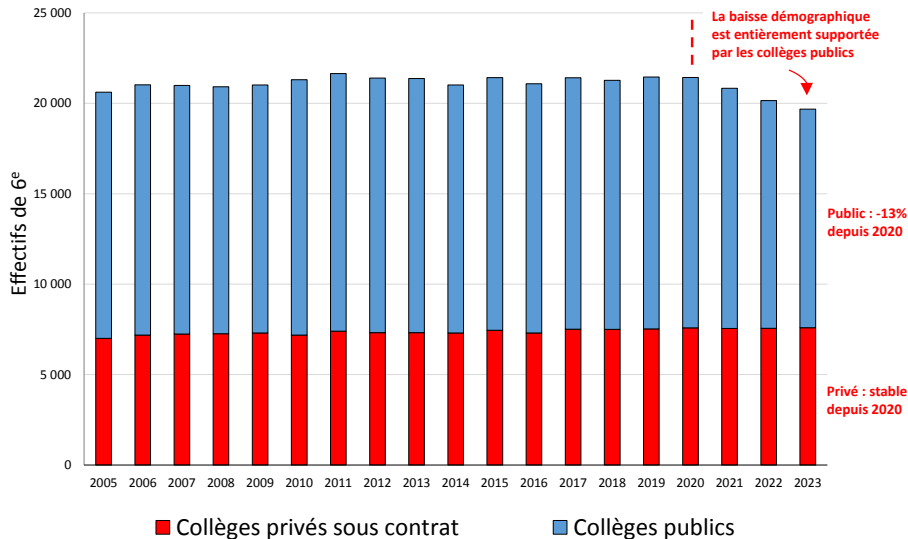
Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Nombre de naissances domiciliées à Paris vs effectifs de 6^e



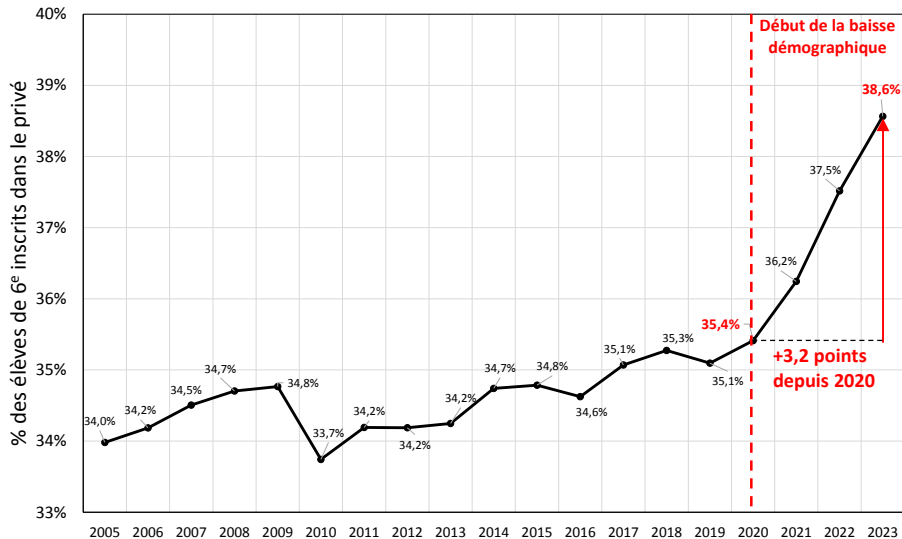
Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Effectifs de 6^e à Paris : répartition public/privé, 2005-2023



Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

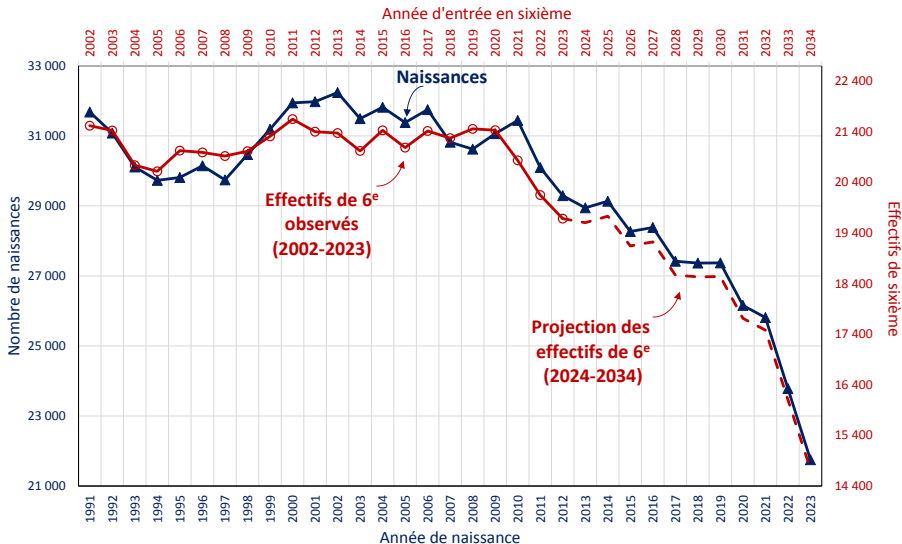
Conséquence : la part du privé en 6^e augmente fortement depuis 2020



Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

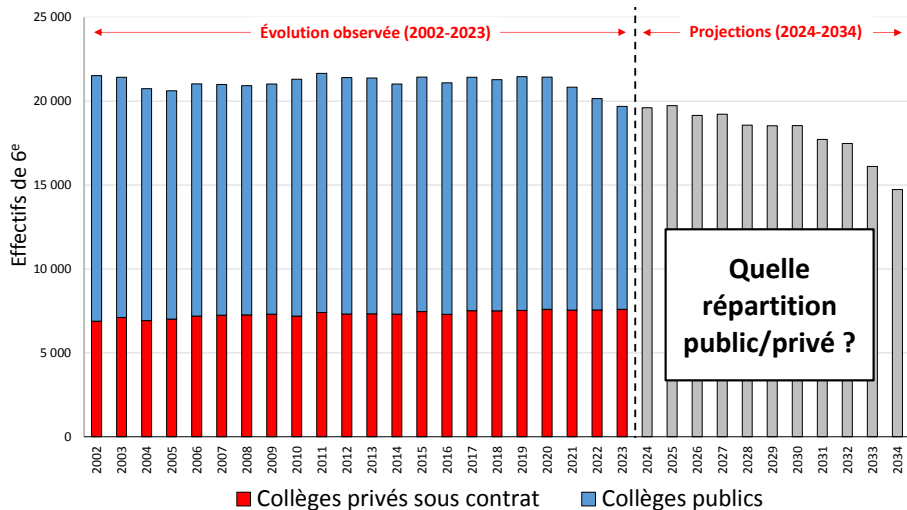
Dans 10 ans, l'enseignement privé
majoritaire à Paris ?

Nombre de naissances domiciliées à Paris vs effectifs de 6^e



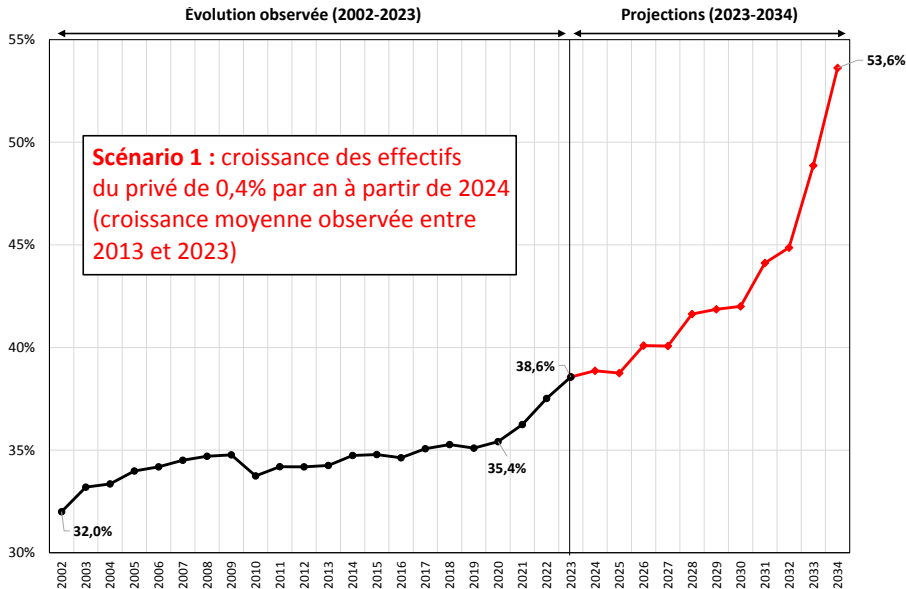
Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Effectifs de 6^e à Paris : répartition public/privé

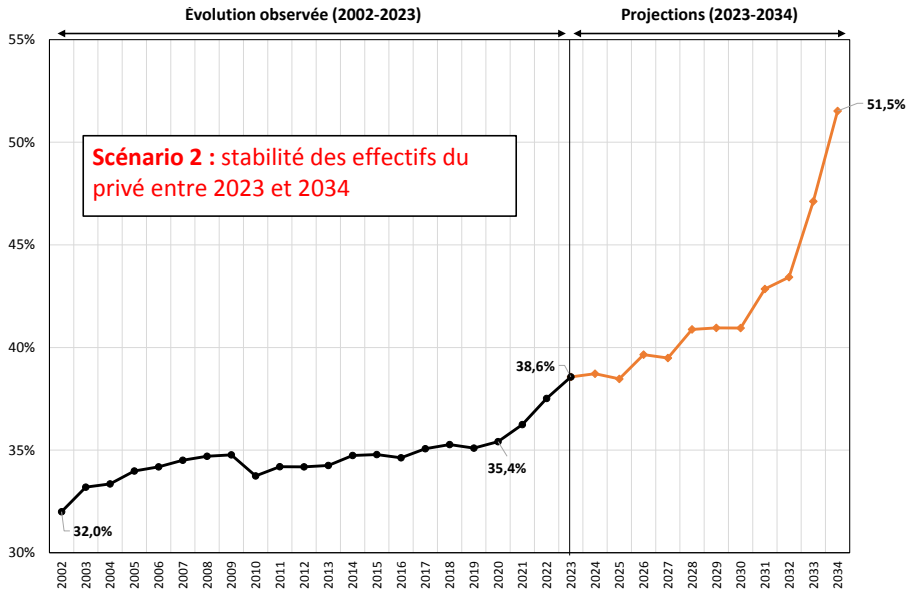


Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

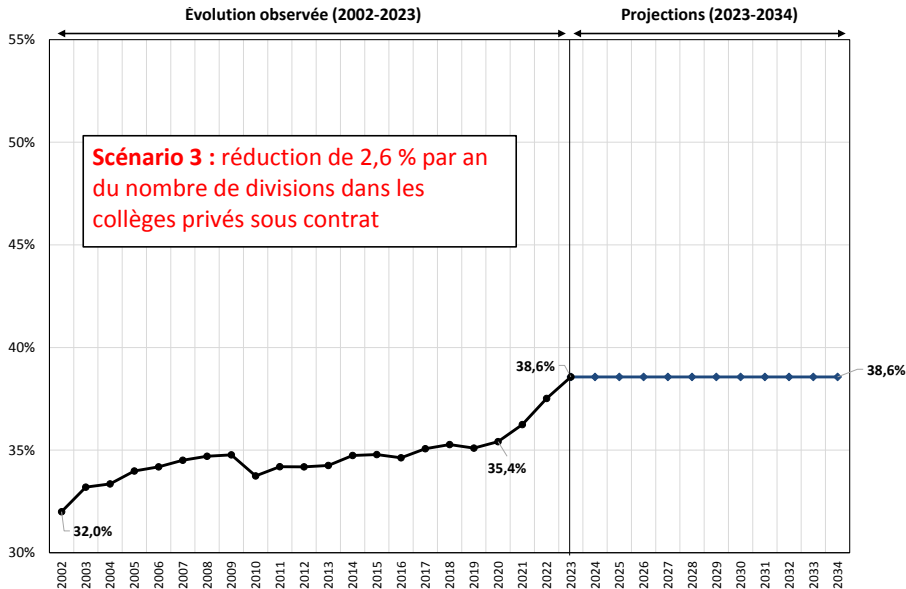
Part de l'enseignement privé à l'entrée en 6^e à Paris : projections



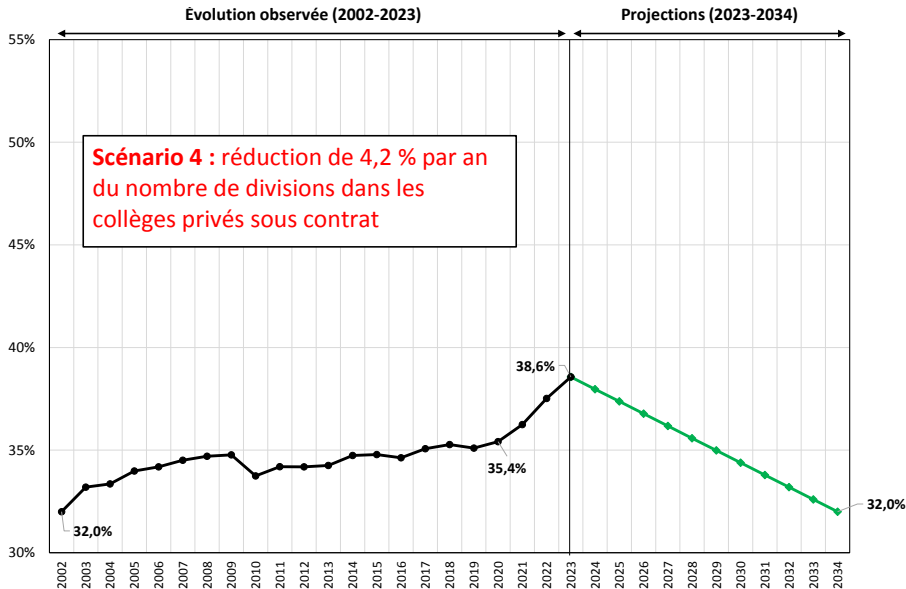
Part de l'enseignement privé à l'entrée en 6^e à Paris : projections



Part de l'enseignement privé à l'entrée en 6^e à Paris : projections

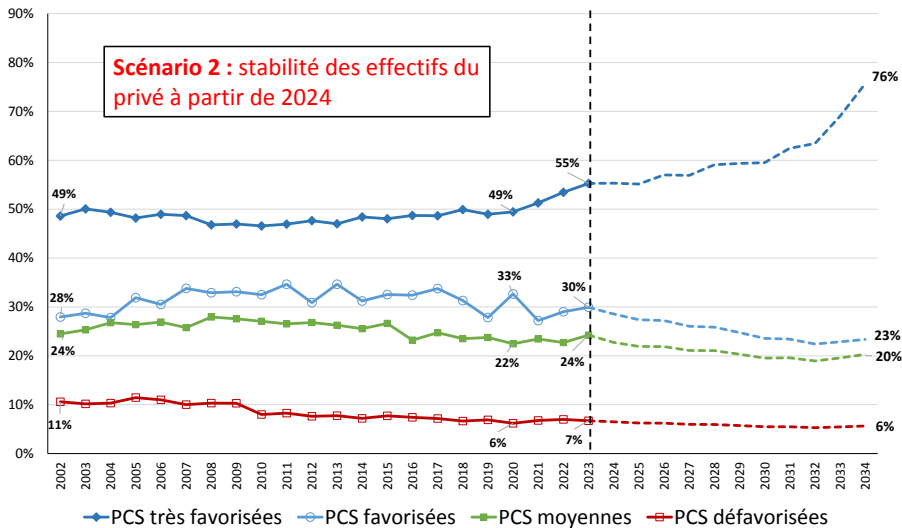


Part de l'enseignement privé à l'entrée en 6^e à Paris : projections



Quelles conséquences sur la ségrégation sociale entre le public et le privé ?

Part du privé à l'entrée en 6^e en fonction de l'origine sociale : **scénario 2**

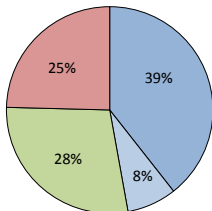


Sources : Série chronologique des naissances domiciliées à Paris (INSEE) ; Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

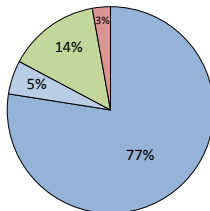
Composition sociale des collèges publics et privés : scénario 2

Rentrée 2023

Collèges publics (6^e)

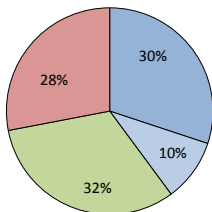


Collèges privés (6^e)

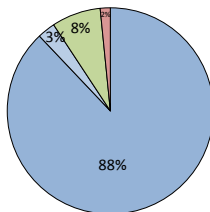


Rentrée 2034 (projection)

Collèges publics (6^e)



Collèges privés (6^e)



■ PCS très favorisées ■ PCS favorisées ■ PCS moyennes ■ PCS défavorisées

Ségrégation public/privé : quels leviers ?

- **Équilibrer les fermetures de classes** : pour maintenir l'équilibre actuel, il faudrait fermer 2 classes dans le privé pour 3 classes fermées dans le public
- Mieux **contrôler l'équité d'accès** à l'enseignement privé
 - Loi Debré (1962) : *« l'enseignement placé sous le régime du contrat est soumis au contrôle de l'Etat. (...) Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinions ou de croyance, y ont accès »*
 - Mettre en place une plateforme publique pour recenser les vœux d'inscription dans l'enseignement privé sous contrat
- **Outils de régulation** envisageables :
 - incitations à l'adoption de frais de scolarité progressifs
 - modulation des dotations publiques en fonction de critères de mixité (ex : Haute-Garonne, Paris)
 - intégration des lycées privés à la procédure Affelnet
 - régulation des inscriptions dans les collèges privés pour que le profil social des admis reflète celui des candidats

Conclusion

- Les règles de sectorisation et d'affectation sont des leviers puissants pour agir sur la ségrégation en milieu scolaire :
 - Collège : redécoupage de la carte scolaire, régulation des dérogations, secteurs multi-collèges, voire mise en place d'un Affelnet-collège
 - Lycée : le paramétrage d'Affelnet à Paris pourrait être généralisé à d'autres académies
- Mais efforts aujourd'hui exclusivement portés par l'enseignement public :
 - paraît difficile à justifier compte tenu du financement à 76 % public de l'enseignement privé sous contrat
 - leviers interne : frais de scolarité progressifs, procédures de recrutement plus transparentes (plateforme)
 - leviers externes : modulation des financements publics, régulation des inscriptions
- Autres leviers nécessaires : politiques de la ville (logement social), offre scolaire publique (options), information, lutte contre l'autocensure...

Références

Charousset P., Grenet J., « [Henri-IV, Louis-le-Grand et la méritocratie](#) », *La Vie des idées*, février 2022.

Charousset P., Grenet J., « [La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : une mixité sociale et scolaire en forte progression dans les lycées publics](#) », *Note IPP* n° 88, Institut des politiques, Paris, 2023.

Charousset P., Grenet J., « [Peut-on concilier ouverture sociale et excellence scolaire? Un premier bilan de l'intégration des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand à la procédure Affelnet](#) », *Note IPP* n° 89, Institut des politiques, Paris, 2023.

Charousset P., Grenet J., « [La réforme d'Affelnet-lycée à Paris : Bilan après trois ans](#) », Comité de suivi Affelnet, mars 2024.

Charousset P., Monnet M., Souidi Y., « [Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets: Revue de littérature](#) », Document de travail n° 23-02, Conseil d'évaluation de l'école, 2023.

Charousset P., Monnet M., Souidi Y., « [Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets](#) », *Note IPP* n° 97, Institut des politiques, Paris, 2023.

Fack G., Grenet J., Benhenda A., [L'impact des procédures de sectorisation et d'affectation sur la mixité sociale et scolaire dans les lycées d'Île-de-France](#), Rapport IPP n° 3, Institut des politiques, Paris, 2014.

Fack G., Grenet J., « [Mixité sociale et scolaire dans les lycées parisiens : les enseignements de la procédure Affelnet](#) », *Éducation et Formations*, n° 91, p. 77-100, 2016.

Grenet J., « [La transparence et l'obstacle : les algorithmes d'affectation des élèves aux établissements d'enseignement](#) », Séminaires Codes sources, mai 2017.

Grenet J., « [Les algorithmes d'affectation dans le système éducatif français](#) », in M. Simioni et P. Steiner (eds), *Comment ça matche ? Une sociologie de l'appariement*, chap. 1, Presses de Sciences Po, collection « Gouvernances », Paris, p. 21-59, 2022.

Grenet J., « [La transparence et l'obstacle. Principes et enjeux des algorithmes de l'appariement scolaire](#) », in M. Simioni et P. Steiner (eds), *Comment ça matche ? Une sociologie de l'appariement*, chap. 3, Presses de Sciences Po, collectioin « Gouvernances », Paris, p. 101-139, 2022.

Grenet J., Huillery E., Souidi Y., « [Mixité sociale au collège: premiers résultats des expérimentations menées en France](#) », *Note du CSEN* n° 9, Conseil scientifique de l'éducation nationale, 2023.

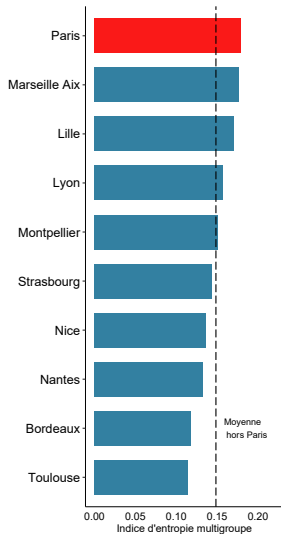
Grenet J., Souidi Y., [Renforcer la mixité sociale au collège, une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris](#), Rapport IPP n° 31, Institut des politiques, Paris, 2021.

Grenet J., Souidi Y., « [Secteurs multi-collèges à Paris : quel bilan après trois ans ?](#) », *Note IPP* n° 62, Institut des politiques, Paris, 2021.

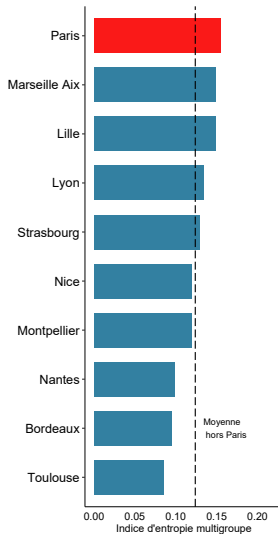
Annexes

Indice de ségrégation sociale des établissements par ville (2023)

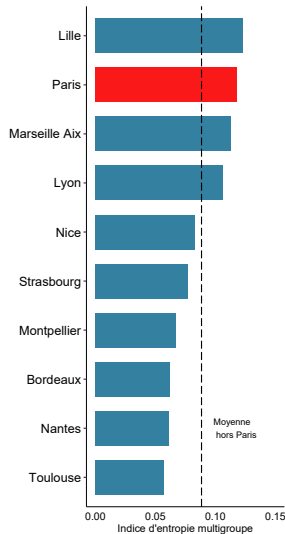
Écoles élémentaires



Collèges

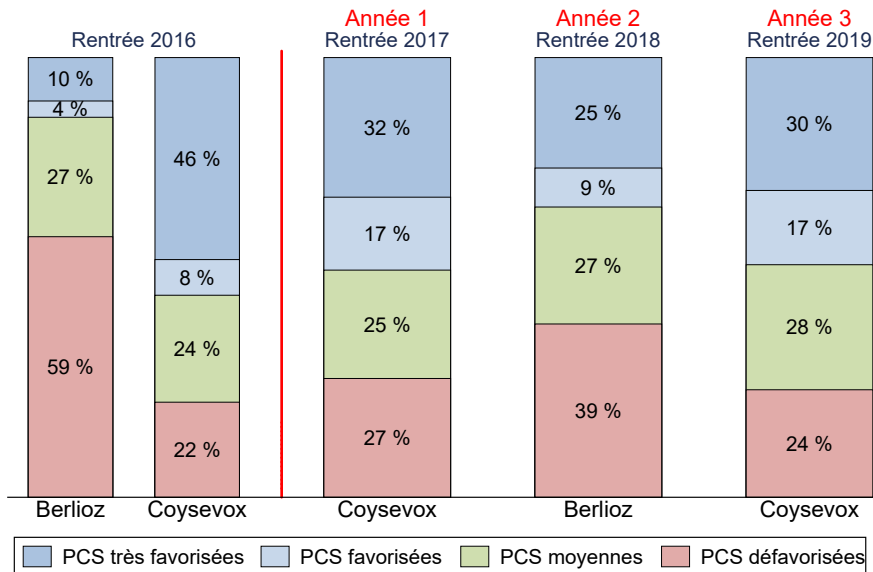


Lycées GT

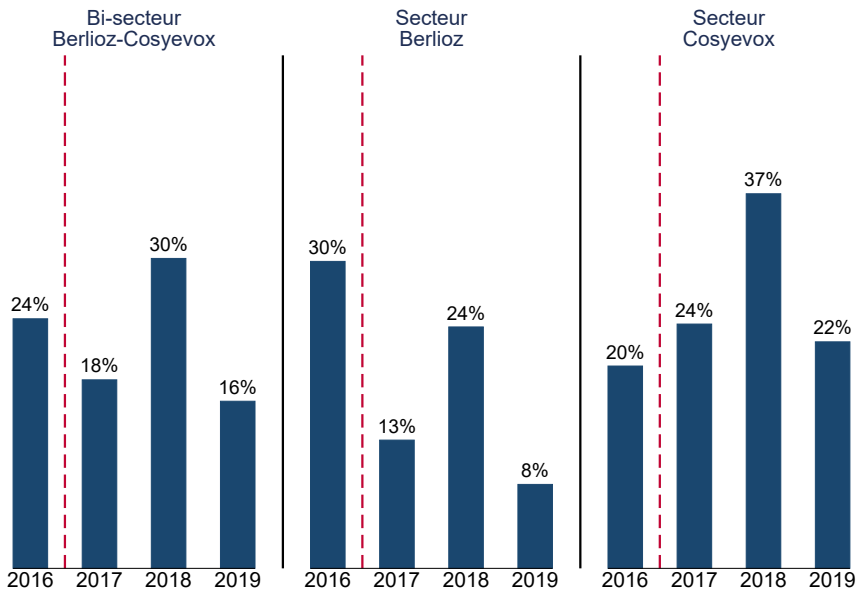


Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).

Berlioz-Coysevox : une plus grande mixité sociale en 6^e



Berlioz-Coysevox : taux d'évitement vers le privé



Affelnet : le barème d'affectation dans la voie GT

- **Bonus « niveau de proximité »** : en fonction du **collège de sectorisation**
 - Secteur 1 (5 lycées à moins de 25 minutes) : 32 640 points
 - Secteur 2 (lycées à moins de 40 minutes) : 17 760 points
 - Secteur 3 (autres lycées) : 16 800 points
- **Résultats scolaires** : **barème national** sur 9 600 points
 - Bilan de fin de cycle (socle de compétences) : sur 4 800 points
 - Bilans périodiques (11 matières) : sur 4 800 points
- **Bonus IPS** : en fonction du **collège de scolarisation**
 - collège à IPS faible (42 publics/0 privés) : 1200 points
 - collège à IPS moyen (42 publics/9 privés) : 600 points
 - collège à IPS élevé (30 publics/49 privés) : 0 points
- **Bonus boursier** : 600 points (N.B. : boursiers affectés séparément des non-boursiers au 1^{er} tour, avec des taux cibles par lycée)

Affelnet : calcul des points du bilan de fin de cycle

- **Bilan de fin de cycle** : 8 composantes du socle de compétences
langages des arts et du corps ; langues étrangères/régionales ; langue française ;
langages mathématiques, scientifiques et informatiques ; formation de la personne
et du citoyen ; méthodes et outils pour apprendre ; représentations du monde et
activité humaine ; systèmes naturels et systèmes techniques
- Le **niveau de maîtrise** de chaque composante est converti en points :
 - maîtrise insuffisante : 10 points
 - maîtrise fragile : 25 points
 - maîtrise satisfaisante : 40 points
 - très bonne maîtrise : 50 points
- Les **points sont ensuite additionnés** et multipliés par 12
 - valeur minimale : 690 points
 - valeur maximale : 4 800 points

Affelnet : calcul des points du bilan périodique

- **Bilan périodique** : calculé à partir des moyennes trimestrielles obtenues dans les 11 matières du contrôle continu de 3^e

Étape 1 : « tranchage » des notes : les moyennes trimestrielles dans chaque matière sont converties en points selon 4 tranches :

0 à 5 → 3 pts / 5 à 10 → 8 pts / 10 à 15 → 13 pts / 15 ou plus → 16 pts

Étape 2 : les notes converties en points sont regroupées en 7 champs disciplinaires (français, maths, histoire-géo, LV, EPS, arts, sciences et technologie) et une moyenne annuelle est calculée pour chaque champ

Étape 3 : « lissage des notes » : les moyennes annuelles par champ sont harmonisées pour tenir compte des écarts de notation entre matières :

$$\text{note lissée} = \left[\frac{(\text{points} - \text{moyenne académique})}{\text{écart-type}} + 10 \right] \times 10$$

Étape 4 : On somme les points en appliquant un coefficient à chaque champ disciplinaire (5 pour français/maths, 4 pour les autres champs)

Calcul des points du bilan périodique : exemple

- **Exemple** : moyennes trimestrielles d'un élève en langues vivantes

- LV1 : 9/20 (T1), 12/20 (T2), 17,5/20 (T3)
- LV2 : 11/20 (T1), 13,5/20 (T2), 15/20 (T3)

- **Étape 1** : « tranchage » des notes

- LV1 : 8 pts (T1), 13 pts (T2), 16 pts (T3)
- LV2 : 13 pts (T1), 13 pts (T2), 16 pts (T3)

- **Étape 2** : calcul de la moyenne annuelle du champ « langues vivantes »

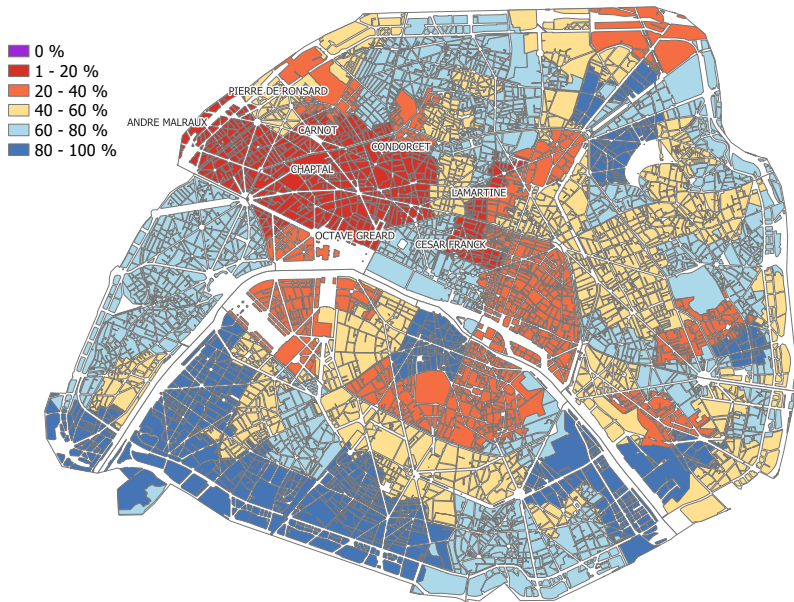
- moyenne par trimestre : 10,5 pts (T1), 13 pts (T2), 16 pts (T3)
- moyenne annuelle : 13,17 pts

- **Étape 3** : lissage (moyenne académique : 13,08 pts ; écart-type : 3,03 pts)

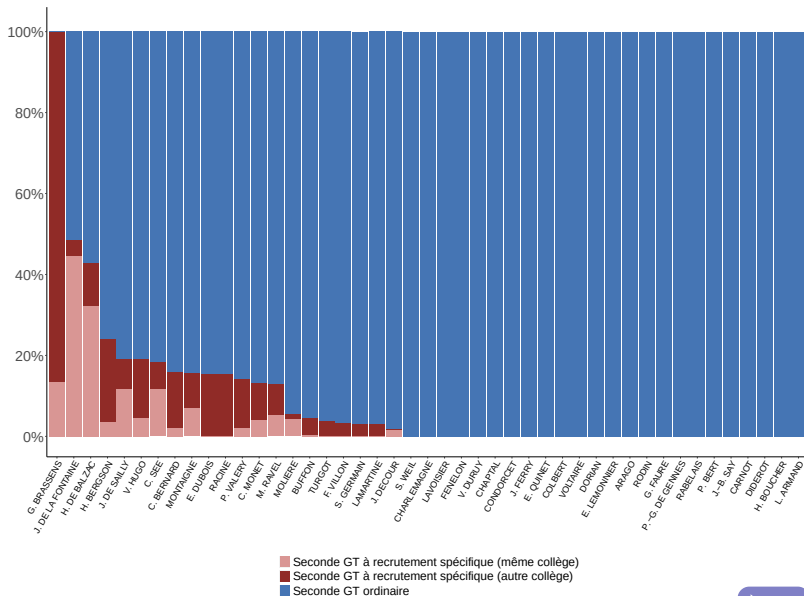
$$\text{note lissée en langues} = \left(\frac{13.17 - 13.08}{3.03} + 10 \right) \times 10 = 100.3 \text{ pts}$$

- **Étape 4** : On répète l'opération pour les 7 champs disciplinaires et on calcule la somme des points en appliquant les coefficients

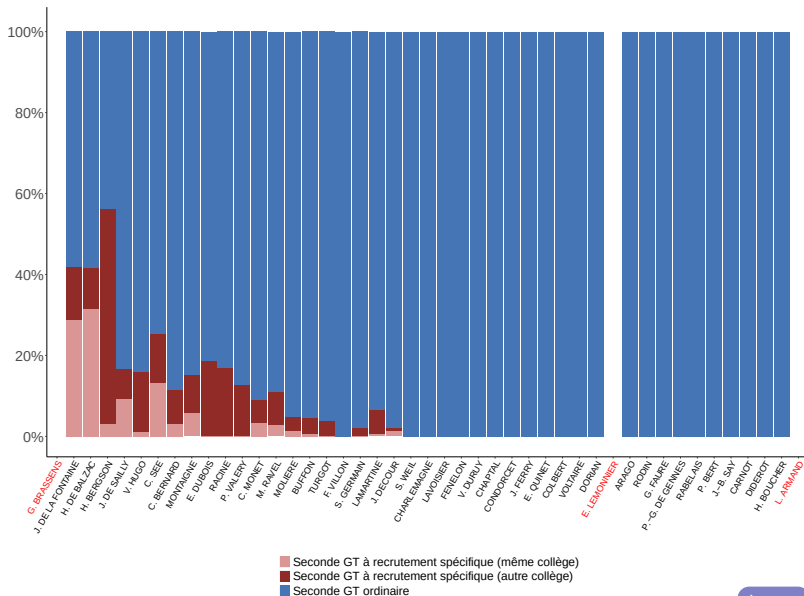
Affelnet 2023 : accessibilité du lycée de secteur 1 le plus sélectif



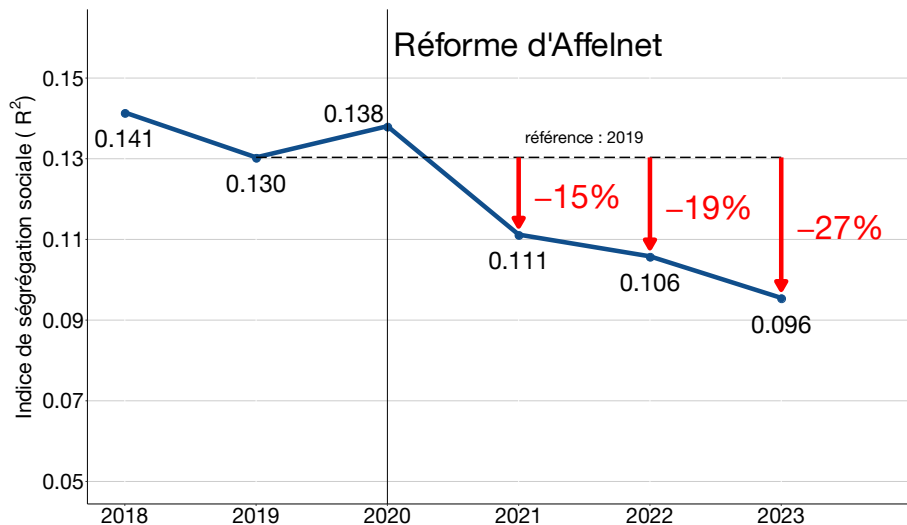
Proportion d'élèves admis dans des cursus à recrutement spécifique en 2022



Proportion d'élèves admis dans des cursus à recrutement spécifique en 2023



Indice de ségrégation sociale : lycées GT publics + privés, 2018-2023



Source : Base SCOLARITE (MENJ-DEPP).